

165^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Mercredi 6 juin La Rouvraie– Bevaix
PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Jean-Claude Allisson

VICE-PRESIDENCE Mme Antoinette Hurni

Presse: Responsable de la communication: Mathieu Janin

Invités:

Ont été conviés:

- 19 suppléants
- 24 permanents ministres et laïcs non-députés
- 59 ministres retraités
- 68 membres des Conseils paroissiaux non-députés
- 6 stagiaires et 9 desservants
- 45 diverses personnalités invitées à un autre titre
et autres personnes informées

Le président salue la présence de:

Eglise réformée de France, région Est, Mme la pasteure Edith Kessler-Heitz

Eglise catholique romaine, M. le Curé Vincent Marville

Conseil paroissial du Joran, M. Edmond Moret

Prédicatrice du culte, la pasteure Marianne Chappuis

Commission de consécration, la pasteure Delphine Collaud

Il précise que M. Jean Studer, Conseiller d'Etat, rejoindra le Synode pour midi

Excusés :

Agrégée, Mme Leila Hamrat

Conseil communal de Bevaix, M. Denis Pellaux

Conseil du Synode jurassien, M. Philippe Nicolet

Eglise catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty

Eglise catholique romaine Mme Laura Zwygart

Eglise évangélique réformée du canton du Tessin

Mme Anne Kaufmann, pianiste

49 députés et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués :

41 députés et 5 suppléants sont présents et 7 absents sont excusés. Il précise que la majorité absolue sera à 24.

1. Ouverture de la session

Le président ouvre la 165^{ème} session du synode. Il excuse M. Jacques Laurent, absent pour raison de santé. Le pasteur René Perret remplacera Jean-Claude Allisson comme assesseur.

Il passe la parole à **Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, paroisse du Joran, pour la prière.
Il y a un temps pour tout dit l'Ecclésiaste. Seigneur, il y aura dans ce Synode, des temps pour légiférer, et des temps pour cultiver la convivialité, des temps pour regarder en arrière et des temps pour dessiner l'avenir, des temps pour exposer nos arguments et des temps pour nous écouter les uns les autres, des temps pour délibérer et des temps pour décider. Donne-nous notre pain spirituel de ce jour afin que toute chose s'accomplisse en son temps et qu'ensemble nous formions une Eglise à ton image, vivante, créative, bienfaisante parce qu'unie et porteuse d'Espérance, une Eglise dont les multiples acteurs et facettes trouvent leur source en Toi, Père, Fils et Saint Esprit qui est, qui était et qui sera. Amen

Le président la remercie pour sa prière et rappelle les indications pratiques

Le président demande si le Synode souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour. Selon l'article 69 du règlement général (RG), le Synode est maître de l'ordre du jour.

M. Claude Waelti, paroisse de la Chaux-de-Fonds, explique que, pour leur Conseil de paroisse, le rapport No 6 concernant la vie communautaire et le tableau des postes est un élément très important. Il propose que ce rapport soit intercalé directement après le point 7.

La modification est acceptée à une majorité évidente.

ORDRE DU JOUR

1. Validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires :
 - a. Bureau du synode (1 assesseur ministre)
 - b. Conseil synodal (2 membres ministres et 1 membre laïc)
 - c. Commission de consécration (2 diacres et 1 membre laïc)
 - d. Synode missionnaire (2 députés et 2 suppléants)
 - e. Commission d'Examen de la gestion (2 membres ministres)
 - f. Conseil du fond immobilier (3 membres)
3. Comptes 2011
4. Rapport d'activité du Conseil synodal
5. Rapport de la commission de consécration
6. Rapport n° 1 du Conseil synodal sur l'évaluation du programme de législature 2008-2012

11h30 Culte à la Rouvraie présidé par Marianne Chappuis

13h45 Reprise de la session

7. Rapport n° 2 du Conseil synodal relatif au programme de législature 2012-2016
8. Rapport d'information n° 6 du Conseil synodal relatif à la question de la vie communautaire et le tableau des postes
9. Rapport n° 3 du Conseil synodal concernant la stratégie de l'EREN en matière de services funèbres
10. Rapport complémentaire n° 4 du Conseil synodal sur les changements réglementaires induits par la réorganisation en services cantonaux
11. Rapport n° 5 du Conseil synodal sur l'évaluation des projets hors cible

12. Question sur les rapports d'information:

- **Rapport d'information n° 7 du Conseil synodal sur deux projets en cours de planification: Req'EREN et I-Célébration**
- **Proposition et motions éventuelles des Conseil paroissiaux ou des députés**

Le président passe aux points de l'ordre du jour:

1. Validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants

M. Simon Vuilleumier, député laïc, paroisse du Val-de-Ruz

M. Martin Rosé, complément du député de la faculté de théologie, paroisse du Val-de-Travers

M. Nicolas Rapin, député laïc, paroisse de la Côte

Mme Dominique Jan, députée laïque, paroisse du Val-de-Travers

Mme Anne-Pascale Isler, députée laïque, paroisse du Val-de-Ruz

Mme Christine Robert-Christen, suppléante laïque, paroisse du Val-de-Travers

Mme Claire-Lise Vouga, suppléante laïque, paroisse du Val-de-Travers

Mme Véronique Frutschi-Mascher, suppléante laïque, paroisse de la Chaux-de-Fonds

Le pasteur Pierre-Henri Molinghen, député ministre, paroisse de la Chaux-de-Fonds

Les élections sont validées.

2. Elections complémentaires :

g. Bureau du synode (1 assesseur ministre): pas de propositions

h. Conseil synodal (2 membres ministres et 1 membre laïc) aucune proposition

Le **pasteur Gabriel Bader** réagit au résultat de l'assemblée générale de l'Eglise. Il reste 3 places à pourvoir au Conseil synodal puisque l'assemblée de l'Eglise n'a pas entériné le changement constitutionnel demandé. La modification de l'article 35 a été acceptée. Par contre le changement de l'article 32 a été approuvé par 277 personnes contre 149 qui le refusent, donc les 2/3 ne sont pas atteints. Le taux de participation s'élève à un peu moins de 1%, soit 467 voix exprimées.

3 faisceaux de remarques:

1er faisceau:

Déception. Les enjeux ont été discutés et acceptés en 2 lectures en Synode. Il est très déçu d'en rester au statu quo constitutionnel plus vraiment réalisé depuis plus de 5 ans faute de candidat. Le Conseil synodal prendra contact avec les présidents des paroisses pour mieux comprendre ce qui a freiné l'Assemblée générale, mesurer les obstacles, et proposer de nouveaux scénarios qui permettent d'aller de l'avant en aplanissant les difficultés. Le statu quo n'est pas possible.

En plus de la question de fond, l'Assemblée générale et ses résultats met le Conseil synodal devant des questions de fonctionnement de l'institution. Ce qui est frappant, c'est que toutes les paroisses sauf Neuchâtel ont voté massivement OUI ou massivement NON. Cela veut dire que l'assemblée générale a suivi les indications qui ont été données dans la présentation. En soi, c'est normal, mais ce n'est pas sans poser de questions quant à l'articulation entre les décisions du Synode et la responsabilité des paroisses quand elles présentent en Assemblée générale une demande du Synode. L'enjeu est de taille; quand une votation populaire avec un taux de participation de moins de 1% arrive avec un tiers de ce 1% à faire basculer la décision du Synode; ne pas se poser des questions relèverait d'une forme de cécité institutionnelle.

Le Conseil synodal a malheureusement dû constater que, dans certaines paroisses, des informations incorrectes ont été données qui ont influencé le vote (par exemple: un Conseil synodal à 5 membres rémunérés à 30% qui coûterait plus cher que l'ancienne situation). C'est mathématiquement faux, et,

qui plus est, ce sont des éléments sur lesquels le Synode a toute compétence.
2^{ème} faisceau: conséquences de ce refus

Premier niveau: du point de vue constitutionnel, l'ancien article 32 demeure et le Conseil synodal est donc formé de 9 membres.

Deuxième niveau, qui concerne le Règlement général, puisque quelques articles ont été modifiés par le Synode sous réserve de l'acceptation de la modification par l'Assemblée générale. Ces articles reviennent donc à la version précédente. Cela concerne la composition du Conseil synodal, son organisation en départements ainsi que d'autres éléments non en lien avec la question, mais modifiés ; le Synode devra donc y revenir. Cela concerne les missions, notamment des responsables œuvrant Fbg de l'Hôpital 24.

Troisième niveau: rémunération des Conseillers synodaux qui n'intervient ni dans la Constitution ni dans le règlement général, mais qui, dans une décision du Synode de 2012 était liée au changement du nombre de Conseillers synodaux.

Au niveau des conséquences, tout n'est pas négatif, le projet a accompagné une réflexion plus large du Conseil synodal sur son fonctionnement et il en a profité pour mettre en place des outils qui restent intéressants et stimulants. Du point de vue de l'organisation, les conséquences vont probablement être plus difficiles pour le Synode et les paroisses que pour le Conseil synodal. Le Synode, parce que le Conseil synodal voit mal comment il peut de manière pérenne proposer régulièrement 9 conseillers synodaux, en particulier 4 ministres; pour les paroisses, parce que le système de rémunération que le Conseil synodal avait proposé permettait aux paroisses qui avaient un pasteur Conseiller synodal de disposer d'un quota de poste pour compenser le temps consacré au Conseil synodal.

3^{ème} faisceau de remarques:

deux choses : comment revenir à la situation précédente: le Conseil synodal est à 6 plutôt qu'à 9; certains conseillers synodaux ont aussi pu accepter cette charge en vertu de la rémunération qui leur permettait de renoncer à des mandats dans leur activité; dès lors, comment analyser ces résultats et faire de nouvelles propositions, le statu quo n'étant pas imaginable.

Le Conseil synodal estime qu'il est de son devoir de présenter en décembre déjà une nouvelle mouture de manière à ne pas artificiellement revenir à une situation qui n'existe plus depuis longtemps. Du point de vue de la rémunération, le Conseil synodal se pliera au budget tel qu'il doit être recalculé pour un Conseil synodal à 9 membres, dans la situation ancienne. C'est le cadre qui sera suivi jusqu'en décembre, c'est-à-dire en attendant une nouvelle proposition.

i. Commission de consécration (2 diacres et 1 membre laïc) pas de proposition

j. Synode missionnaire (2 députés et 2 suppléants)

La pasteure Alice Duport est candidate. Elle est présentée par **M Jean-Claude Barbezat** au nom de la paroisse du Val-de-Ruz:

"Pour chaque être humain, il y a des moments de choix de vie.

Vivre, c'est savoir choisir ce qui est bon pour nous. Dieu nous propose de le choisir Lui, de recevoir sa Parole, de puiser notre force dans la bible, de nous mettre à son écoute dans la prière, d'agir selon l'enseignement des évangiles. Et Il promet la vie, une vie bonne et abondante à ceux qui se confient en Lui! Mais choisir la vie signifie aussi permettre une vie bonne pour tous. Il y va de notre témoignage de chrétien!". C'est ainsi que s'exprime Alice Duport dans un éditorial du journal Le Lien, périodique de la paroisse Saint-Matthieu à Strasbourg où elle tenait son ministère jusqu'à fin décembre 2011.

Choisir, un maître mot ; c'est elle-même qui a choisi de postuler à un poste de déléguée au Synode missionnaire; ceci démontre une motivation évidente.

Le témoignage chrétien, Alice Duport l'a largement mis en œuvre. Le feuillet

qui a été remis aux députés fait état de son engagement missionnaire. Elle est donc parfaitement à même de remplir la tâche de déléguée au Synode missionnaire.

Dans la paroisse du Val-de-Ruz depuis 1^{er} janvier de cette année, elle a d'emblée montré son dynamisme. Elle est allée à la rencontre des paroissiens qui en ont été enchantés. Ses messages, lors des cultes sont percutants, avec des mots qui portent dans le quotidien avec l'Evangile. Sa voix est chaleureuse, les députés l'ont peut-être entendue lorsqu'elle a présidé le culte radiophonique de l'Ascension, le 17 mai dernier.

Au nom de la paroisse du Val-de-Ruz, il recommande de faire bon accueil à la candidature d'Alice Duport.

La pasteure Alice Duport n'étant pas présente, le président procède au vote. Il est fait à main levée sur demande de M. Jean-Claude Barbezat au nom de la paroisse du Val-de-Ruz.

La pasteure Alice Duport est élue à une majorité évidente.

- k. Commission d'Examen de la gestion (2 membres ministres) aucune candidature
- l. Conseil du fond immobilier (3 membres)
Il y a un candidat, **M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel. Il est présenté par **Catherine Bosshard**: Chaque député a reçu une présentation très complète de M. Emery. M. Emery est actif dans leur paroisse depuis l'an 2000. Les députés ont peut-être lu dans l'Express un article qui parle du kart qu'il a construit et qui fonctionne grâce à l'énergie solaire. On peut imaginer qu'il aura plein d'idées dans le cadre de cette commission. Il est ingénieur technico-commercial et a une très grande expérience professionnelle dans de nombreux domaines. Il semble donc parfaitement à sa place dans cette commission. Il participe au Conseil paroissial, à la commission InfoCom, à la commission finances et bâtiments. Il organise également des randonnées dans le cadre de la paroisse. Elle propose l'élection à main levée.

Le président demande à M. Emery de quitter la salle.

M. Jean-Pierre Emery est élu à une majorité évidente.

3. Comptes 2011

Introduction du Conseil synodal par M. Pierre Bonanomi

Pour la cinquième année consécutive, les comptes de l'EREN se présentent de manière quasi-équilibrée. Pour une institution sans but lucratif, voilà qui est parfait et qui ne devrait susciter aucun commentaire. Seulement voilà, comme chacun le sait, l'EREN a des soucis financiers. Et, en plus, elle subit depuis 2010 un revers massif, avec la défection de son principal contributeur. Que se passe-t-il ? Quelle est donc la recette miracle qui donne des ailes à ses comptes ? Vous trouvez toutes les réponses dans le cahier des comptes.

Les députés ont pu le lire, l'aide nous vient des Eglises sœurs de Suisse, autant de Suisse alémanique que de Suisse romande. Ce sont en effet plus de Fr. 400'000.- de dons extraordinaires qui nous sont parvenus de ces Eglises et paroisses. En automne 2010, l'EREN avait largement fait parler d'elle. Le message a été entendu dans toute la Suisse. Les décideurs ont pensé à l'EREN et ont été remarquablement généreux. Ils envoient une aide d'urgence, pour amortir le choc, pour nous permettre de nous relever et préparer l'avenir. Vous avez bien entendu, il ne s'agit pas d'une rente que nous retrouverons l'année prochaine.

La stabilité de nos comptes a aussi été favorisée par deux autres facteurs, qui se situent au chapitre des économies. Il s'agit premièrement de la fin du subventionnement du Louverain. Ce subventionnement chargeait nos comptes de Fr. 182'000.- chaque année jusqu'en 2010, et il est tombé pour la première fois en 2011. Deuxièmement, il y a la contribution au CSP, qui a été réduite de Fr. 200'000.- pour 2011. Avec le Louverain, le CSP et les dons extraordinaires de nos Eglises sœurs, conjugués à la bonne gestion de l'institution, nous avons les principales explications pour le résultat 2011 quasi équilibré. Il répond ensuite à quelques questions posées en paroisse.

La caisse centrale a des provisions pour un montant impressionnant de plus de 8 millions de francs. A quoi servent-elles ? De manière générale, les provisions servent à couvrir des risques de pertes futures, et à se préparer à des dépenses qui sortent de l'ordinaire. Exemple: La provision pour débiteurs douteux. Elle couvre le risque de voir des débiteurs faire défection.

Autre exemple : la réserve immobilière. Cette réserve est destinée à financer des projets immobiliers futurs. En juin 2009, le Synode avait décidé que l'argent provenant de la vente de cures, soit réinvesti dans l'immobilier. Le but est de faire des projets rentables, qui génèrent un revenu pour la caisse centrale. Certains projets existent déjà, mais ils n'en sont qu'au stade de la planification. Cependant, les premiers chantiers verront le jour cette année 2012 précisément.

Autre question : Comment justifier la dépense globale d'un demi-million de francs pour l'information et la communication ? Pierre Bonanomi donne sa réponse personnelle, un peu simple il en convient : une grande partie des protestants de ce canton ne va pas souvent à l'Eglise, les députés le savent bien. Ces gens ne sont pas intégrés aux paroisses, et, pour cette raison, ne sont pas touchés par les canaux d'information communautaires. Alors comment l'EREN entend-elle maintenir le lien avec eux ? En termes numériques, ces gens forment la majorité, et font partie de notre Eglise ! C'est pourquoi le secteur Information et Communication a une mission primordiale, celle de maintenir le lien avec nos membres distants, nos partenaires, les Eglises sœurs, les autorités, et de manière générale notre société. Les paroisses font également un gros travail dans ce domaine, par les journaux paroissiaux qu'elles éditent et par leur présence dans la presse locale.

Un autre point mérite l'attention du Synode : la proportion entre les postes paroissiaux, les postes cantonaux et l'administration centrale. A part les gros changements dont il a déjà été question (le Centre social protestant, le Louverain) et l'effet de la cantonalisation des aumôneries en EMS depuis janvier 2011, les députés ont pu constater que le poids du secteur finance et administration a augmenté. Deux raisons à cela : d'une part, le chiffre d'affaire du secteur comptabilité a augmenté, grâce à un mandat externe, et d'autre part les frais de rénovation ont augmenté, suite à certains rattrapages par rapport aux années précédentes.

Il termine par un regard sur la dernière page, page 22 avec les statistiques. Sur les dernières lignes, on voit l'évolution des chiffres sur les 3 dernières années. On constate que malheureusement, les chiffres sont presque tous à la baisse. Et c'est précisément dans ce contexte que le Conseil synodal va devoir présenter un programme de législature 2012-2016. Quel sera le discours ? Un plaidoyer sur les vertus de l'économie ? Pas du tout ! Ce sera « Dessiner l'Eglise de demain ! » une Eglise un peu différente, mais toujours aussi belle.

Commentaire de la Commission d'examen de la gestion par M. Claude Waelti

Une fois de plus, les résultats financiers effectifs bouclent sur une note positive. En effet, la perte politique officielle de 55'417.98 est inférieure de 5'000 francs à celle de l'année passée.

La Commission d'examen de la gestion (CEG) a examiné attentivement les comptes 2011 et apporte les remarques suivantes:

- Comme mentionné dans le rapport, les contributions ecclésiastiques 2011 sont en baisse de 328'000 francs par rapport à 2010.

La CEG a fait une analyse depuis 2007 et a constaté que:

- En 2007, les personnes morales versaient 25% de la contribution ecclésiastique totale, soit 1'980'000 francs. Aujourd'hui, après la crise de 2008 et la suppression de la contribution de Philip Morris, l'impôt des personnes morales a baissé de 1'205'000 francs, soit 61% pour atteindre 776'000 francs. En 2011, la part de la contribution ecclésiastique des personnes morales ne représente plus que 13% de la contribution ecclésiastique totale.
- Par bonheur, la contribution des personnes physiques n'a baissé que de 8% ces 5 dernières années et atteint 5'372'000 francs. En 2011, l'apport des personnes physiques représente 87% de l'impôt alors qu'il n'était que de 75% en 2007.
- Les dons et legs de 631'000 francs ont été répartis comme suit:
 - 205'000 francs ont été mis en réserve et augmentent les provisions du bilan
 - Le solde de 426'000 francs a permis d'équilibrer les comptes 2011
- L'analyse des charges avec un regard critique est toujours fort intéressante. Sur la première page du rapport, on parle de "diminution des dépenses" et on peut lire, sous "caisse centrale": "les charges sont bien maîtrisées et ne montrent que peu de variation par rapport au budget".
Cependant le total des charges 2011 de 9'069'000 francs est en augmentation de 130'000 francs par rapport à 2010.
En 2011, la subvention du Louverain a baissé de 157'000 et notre aide au CSP de 246'000, soit un total de 403'000 francs. Si on additionne cette économie "facile" à l'augmentation des charges précitée, on atteint une augmentation de charges de 533'000 francs, soit 6% par rapport à 2010.
- L'analyse de l'évolution des salaires est toujours instructive et explique en grande partie cet accroissement:
 - En 2010, les salaires représentaient 71% du total des charges; en 2011, on atteint un total de 74%
 - En 2009, les salaires des paroisses représentaient 69% de la masse salariale totale. Cette proportion est tombée à 60% en 2011. Qu'en sera-t-il demain avec la nouvelle répartition des postes?
 - La masse salariale en paroisse n'a progressé que de 1%, soit une dépense supplémentaire de 38'000 francs.
 - En revanche, la charge salariale du Conseil synodal, des services cantonaux, de l'information et de la communication et de l'administration a progressé de 329'000 francs, soit une augmentation de 14% par rapport à 2010.
- La reprise des comptes de la paroisse de langue allemande a été faite de manière discutable. En effet, seuls les biens meubles ont été enregistrés dans la comptabilité pour 517'000 francs.
L'attribution de cette reprise à une "réserve dissolution paroisse de langue allemande" ne correspond pas au rapport d'information donné au Synode de décembre 2011.
La reprise des immeubles d'une valeur au bilan de 2'238'000 francs n'est pas enregistrée dans la comptabilité. Seule une phrase des commentaires mentionne que ces immeubles ont rejoint le parc immobilier de la caisse centrale. On a donc augmenté la réserve latente de notre parc immobilier.
Cette procédure n'est ni académique ni heureuse. La CEG pense en effet que la communauté germanophone qui se préoccupe de savoir comment sa fortune a été intégrée à celle de la caisse centrale aurait préféré que ses fonds propres s'ajoutent de manière visible aux 4'920'000 francs du bilan de l'EREN au 32.12.2011.

Comme l'a affirmé le Conseil synodal, les finances sont saines et le bilan de fin 2011 le prouve. Les provisions à caractère de réserve ont progressé de plus de 3 millions pour

atteindre un total de 8'059'000 francs et, comme mentionné précédemment, la réserve latente sur immeuble s'est accrue de 2'238'000 francs, ce qui signifie que les fonds propres de l'EREN se sont accrus de plus de 5 millions en 2011. Puissent les années futures ressembler à cet excellent cru 2011. La CEG recommande au Synode d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière:

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, dit que depuis 5 ans, les comptes se révèlent nettement meilleurs que les budgets votés au Synode. Ils ont été équilibrés ou proches de l'équilibre, il est vrai au prix de sacrifices importants et douloureux, grâce à une gestion rigoureuse et aussi à des gestes de solidarité.

Aux messages alarmistes, voire catastrophistes, des budgets successifs, succèdent en fait des comptes "pas si mauvais".

Ne serait-il pas temps de présenter des budgets futurs moins "politiques", c'est à dire qui n'entendent pas simplement faire passer des messages inquiétants, voire des électrochocs pour des prises de conscience ou qui, devant l'urgence du moment, entraînent un appauvrissement des débats lors qu'il y en a ? Ne risquons-nous pas de nous décrédibiliser face aux protestants à qui nous réclamons des contributions ?

A la lumière des comptes 2007 à 2011, mais aussi pleinement conscients de la nécessité de réformer et de reformer notre église, nous souhaitons à l'avenir que les budgets, tout en restant prudents, soient plus proches de la réalité des comptes qui nous sont présentés et montrent un peu plus de confiance en l'avenir de notre église.

Le président soumet au vote l'entrée en matière

Elle est acceptée à une majorité évidente

Le président passe à la discussion de détail des comptes:

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-2-Lacs: le Conseil paroissial de l'Entre-2-Lacs souhaiterait obtenir des informations complémentaires sur le pt 1a du chapitre Conseil synodal :

Dans le commentaire du pt 1a, il est indiqué que "le budget a été établi de façon minimaliste sur un fonctionnement à 5 membres dès le 1er janvier 2011, ce qui n'était pas réalisable. L'organisation du CS étant en pleine transition, il a compté 7, puis 6 membres en 2011". Or, le commentaire pour le budget 2011 mentionnait que "la somme budgétée tient compte de la mise en place du fonctionnement du Conseil synodal à 5 membres depuis août 2011, début de la nouvelle législature".

Comment devons-nous comprendre cette différence dans les commentaires, le budget 2011 a-t-il été établi pour un fonctionnement à 5 membres dès janvier ou dès août ?

En 2010, les comptes enregistraient une charge de CHF 212'000.- pour 7 membres et en 2011 une charge de CHF 270'000.- pour 7, puis 6 membres. Y a-t-il eu une augmentation substantielle du traitement du Président et des indemnités des conseillers synodaux ou de leur taux d'activité au cours de l'année 2011 ? Comment cette augmentation se justifie-t-elle ?

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, dit que, concernant les frais de session de 18'600 francs, le Conseil paroissial du Joran serait intéressé à connaître ce qui est comptabilisé sous le terme "frais de session".

Le Conseil paroissial du Joran serait intéressé à connaître les projets concernant la réserve immobilière de 5 millions. Par quel moyen les paroisses vont en être informées avant qu'ils ne se réalisent ou avant de l'apprendre par la presse ?

M. Pierre Bonanomi, Conseil synodal, répond aux questions:

Concernant la cohérence entre le budget et les comptes: dans le budget, il y a deux inconnues: la contribution ecclésiastique (la plus importante) et les dons. C'est donc difficile de faire un budget. La voie choisie n'est pas optimiste, bien que certains pensent

que l'optimisme va augmenter les recettes.

Le poste des salaires du Conseil synodal: il est vrai que le budget a été établi avec la prévision d'un Conseil synodal à 5 membres. Mais il y a une chose qui a été oubliée, c'est la compensation de poste ministre au Conseil synodal (la paroisse qui envoie un ministre au Conseil synodal est compensée pour un 30%); actuellement il est comptabilisé non pas sous "intérieur", mais sous "Conseil synodal". Il y a eu d'autres petits imprévus. En septembre 2010, certaines choses qui n'étaient pas encore connues. Les frais du Synode: en 2011, 3 synodes et une séance de relevée ont été organisées, donc en moyenne, ce n'est pas exorbitant. Selon la liste, une multitude de petites choses dont un poste assez important: la location de locaux. Il pense que l'importance et la joie de se retrouver en Synode justifie cette dépense.

Réserve de 5 millions pour projets immobiliers: il comprend qu'il y ait un besoin d'informations, mais il est difficile pour le Conseil synodal de savoir quand donner une information et sous quelle forme. Il s'agit de l'exploitation de l'EREN, mais le Synode doit être informé avant que cela ne paraisse dans la presse.

Plus concrètement, actuellement, il y a le projet du jardin de la Cure à Peseux: il s'agit d'une maison avec des appartements protégés qui va se construire à côté de la Pesolière. En principe, le chantier va commencer cette année.

A partir de l'année prochaine, il sera présenté un point spécifique dans les comptes concernant l'immobilier. Jusqu'à présent, cela n'a pas été fait car les mouvements étaient trop banals.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-2-Lacs, dit qu'il n'a pas vraiment compris la réponse concernant le point du Conseil synodal. Il aimerait qu'on lui explique le mécanisme pour passer à 7 membres puis 6 membres et maintenant on parle de pourcentages de postes paroissiaux. Il attend une réponse précise à cette question.

M. Pierre Bonanomi, Conseil synodal, précise que jusqu'à maintenant les paroisses offraient les ministres au Conseil synodal. Dans le nouveau système, la paroisse qui prête un ministre va recevoir la compensation de la perte de 30% de poste. Cette compensation se chiffre évidemment.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-2-Lacs, se demande s'il a mal compris le système: est-il en place ou a-t-il été refusé par l'Assemblée générale de l'Eglise?

M. Pierre Bonanomi, Conseil synodal, reconnaît que le nouveau système a été mis en place lors de l'acceptation du Synode et c'est pour cela qu'il apparaît déjà dans les comptes.

Les comptes 2011 sont acceptés à une majorité évidente.

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, se demande quand il peut poser des questions concernant les dernières pages des comptes, c'est-à-dire Terre Nouvelle.

Le président s'excuse de pas être allé jusqu'au bout du document. Il a omis la page concernant Terre Nouvelle et les statistiques. Il demande si le Synode peut considérer que ces documents sont en dehors de l'acceptation des comptes.

Le président ouvre la discussion sur le document Terre Nouvelle

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, en regardant les cibles Terre Nouvelle, relève une chute impressionnante des dons des paroissiens et des paroisses. Ils passent de 530'000 francs à 370'000 francs. Il aimerait savoir si une analyse de cette chute a été faite. Et également si une étude a été faite, parce qu'en tant que paroissien/donateur, nous sommes bombardés de demandes de nos 3 œuvres de manière extrêmement régulière.

Cela ne démobiliserait pas nos paroissiens de donner?

Le pasteur David Allisson, Conseil synodal, explique que la situation est nouvelle et demande évaluation. Aucune étude n'a été faite à l'heure actuelle. En ayant quelques échos des secrétaires généraux de ces œuvres, il voit que leurs réactions sont variées: où en sont les donateurs? Mais il a aussi eu une discussion approfondie avec le secrétaire général romand de l'EPER qui subit la plus grande perte. Il estimait difficile de faire une analyse générale pour deux raisons: d'une part, de manière générale, le fait d'inclure les demandes d'aides d'urgence change un peu les chiffres. En 2010, le séisme en Haïti a suscité un énorme élan de solidarité. Les chiffres 2010 ont donc été très élevés. Si on fait abstraction des aides d'urgence, la perte diminue de moitié. Il faut donc attendre pour vérifier si c'est une année accidentelle ou si c'est une tendance. Mais le changement et la disparition du magazine Terre Nouvelle y sont pour quelque chose. L'autre élément, en 2011, PPP est l'œuvre qui reçoit la plus forte augmentation. Cette année-là, beaucoup d'actions autour de son anniversaire. Le tapage médiatique pourrait y être pour quelque chose. Mais ces hypothèses sont à vérifier. L'EPER, via son secrétaire est reconnaissant pour le soutien des Eglises.

Le président rappelle que les députés ont reçu un état des cibles au 29.05.2012 et que l'effort à faire reste énorme si les paroisses veulent atteindre les cibles.

4. Rapport d'activité du Conseil synodal

Présentation: le pasteur Gabriel Bader, président du Conseil synodal

Nous restons aujourd'hui dans la perspective ouverte en août 2011: dessiner l'Eglise de demain. L'avenir est fait de risques et de chances. Nous ne pouvons que dessiner l'Eglise que nous voulons nous-mêmes. Nous prendre par la main, anticiper, être créatif, car, il ne suffit plus de répéter ce qui s'est fait; il faut inventer, face à cet avenir, comme l'ont fait nos prédécesseurs dans toutes les étapes charnières de l'histoire de l'Eglise. Le nouveau testament est déjà témoin de l'activité créative et contestée des apôtres qui voyaient que le lendemain de l'Eglise prendrait une couleur différente de ce qu'ils avaient imaginé.

Aux yeux du Conseil synodal, le rapport d'activité ne peut raconter l'année passée qu'en gardant les yeux tournés vers l'avenir, vers la perspective de ce que nous voulons construire. Dans le passé, il y a des projets réalisés, des vies communautaires largement soignées, pensées, nourries, en particulier au travers du travail des paroisses. Le Conseil synodal réfléchit, mais n'a pas réussi à intégrer cette année dans le rapport d'activité toute une section sur l'activité des paroisses. Vers l'avenir, il y a des projets, il y a des idées parfois précises, des visions clairement annoncées, même si elles doivent être confirmées au travers de projets, et puis, par bonheur, il y a des couleurs incertaines. Des coups de pinceaux à l'état d'ébauche, des esquisses, des outils encore peu utilisés, des idées à l'état de notes, une forme de cohérence qui visiblement n'est pas trouvée ni dans la forme ni sur le fond. L'incertitude, la plage de créativité, les idées nouvelles font partie du paysage qui devrait laisser la place à chacun.

Le rapport d'activité de cette année est plus touffu, plus complet, que les dernières années. Le Conseil synodal a hésité à imaginer deux documents distincts: un court qui constituerait une forme de plaquette facile à distribuer et un autre plus long qui permettrait au Synode d'examiner plus en détail l'activité du Conseil synodal.

Le Conseil synodal ne s'est pas encore fait une religion définitive en la matière. D'un côté, le compromis qu'il propose risque d'être à la fois trop long pour une plaquette et trop court pour être considéré comme un rapport de gestion. D'un autre côté, le Conseil synodal reçoit de la part de députés des signes disant qu'un rapport de gestion plus complet ne serait pas forcément lu.

Voilà donc la formule du rapport d'activité 2011 qui comprend 3 aspects qui relèvent du Synode: mot du président du Synode, rapport des deux commissions synodales; le reste étant consacré au regard que le Conseil synodal pose sur cette année 2011.

Commentaire de la Commission d'examen de la gestion: Jean-Claude Barbezat

En préambule, il dit que, habituellement, l'examen des comptes a lieu après le rapport d'activité, aussi, bon nombre de remarques ont déjà été faites dans l'intervention de M. Claude Waelti au point 3 de l'ordre du jour. L'aspect financier figure dans les activités de l'EREN un noyau important, la Commission d'examen de la gestion l'a aussi évoqué aux pages 8 et 9 du présent rapport "Dessiner l'Eglise de demain, rapport d'activité 2011". Il n'y revient pas puisque chacun a pu en prendre connaissance, mais il y a ajouté 4 points particuliers:

- Les moyens de travail de la Commission d'examen de la gestion: les rencontres avec le Conseil synodal et le secrétaire général se déroulent dans un climat empreint de franchise et de respect. Les domaines évoqués sont de diverse nature; financier, juridique, fonctionnement, etc. Les documents demandés sont fournis sans problème mis à part les procès-verbaux des séances du Conseil synodal, car ils tardent à être adoptés. C'est un problème récurrent déjà évoqué en décembre 2011. C'est un outil précieux autant pour la Commission d'examen de la gestion que pour le Conseil synodal. Ce point noir, tend à devenir gris: quelques procès-verbaux de mars et d'avril ont été envoyés à la commission d'examen de la gestion, ceci étant un premier signe de régularisation.
- L'idée d'un rapport bis: en avril 2011, lors d'une rencontre avec le conseiller synodal en charge de la communication, la commission d'examen de la gestion a évoqué la forme et le contenu du document "Rapport d'activité". Le document que les députés ont reçu, est une bonne présentation de l'EREN, pertinent pour un public-cible extérieur aussi bien qu'intérieur. Mais le projet d'un rapport en 2 volumes permettrait une analyse plus détaillée des différents secteurs d'activité. Ce projet n'a pas pu être réalisé pour 2011, car le secteur de la communication doit prendre sa place et fixer ses priorités.
- A propos du programme de législation: le bilan de la commission d'examen de la gestion concernant le programme de législation 2008-2012 sera donné dans le point 6 de l'ordre du jour. Concernant le programme 2012-2014, la commission d'examen de la gestion en a eu connaissance, a suivi son démarrage, son calendrier de préparation et le suivi de son élaboration. La méthode adoptée par le Conseil synodal leur a paru adéquate quant à son contenu. La commission d'examen de la gestion ne s'exprimera ni sur le contenu ni sur le fond, ceci étant l'affaire des paroisses. Elle n'interviendra donc pas au point 7 de l'ordre du jour.
- SOS: la commission d'examen de la gestion lance un SOS pour attirer l'attention sur la composition de la Commission d'examen de la gestion: 3 laïcs et 1 ministre en décembre. Le pasteur Florian Bille quittant l'EREN dans les mois à venir, elle se retrouve sans présence ministérielle. Il encourage les députés et les ministres à faire des suggestions.

Il termine les commentaires en saluant le travail conséquent du Conseil synodal et en le remerciant. Face à de nombreux écueils, à des problèmes multiples, il marque sa présence et mérite des remerciements pour son travail, la Commission d'examen de la gestion lui exprime sa confiance.

Le président ouvre la discussion de détail.

Mme Françoise Ducommun, paroisse de la Chaux-de-Fonds, dit que le Conseil paroissial a apprécié la très belle présentation et le côté attractif de ce rapport qui donne une bonne idée de la richesse des activités de l'Eglise. Il pense que c'est un bon outil de présentation de notre Eglise. Comme le coût est certainement négligeable en regard à sa forme, il espère qu'il est diffusé largement. Il a aussi pensé que beaucoup d'éléments pourraient intéresser les paroissiens; faire un article dans la VP pour indiquer comment les paroissiens peuvent se le procurer. La Chaux-de-Fonds a souhaité disposer d'un certain nombre de ces rapports afin de les distribuer à l'issue des cultes.

Sur le contenu, le Conseil paroissial relève que le langage est assez uniforme dans toutes les présentations en ce qui concerne les éléments de "nécessité de faire mieux avec moins"; par contre, il y a peu ou pas d'interrogations sur la réaction des paroissiens face à ces changements et surtout sur les moyens à se donner pour accompagner les paroissiens au travers de ces changements. Le Conseil paroissial a été admiratif sur le tour de force qui consistait à faire mieux avec moins! Il a été relevé que les remerciements à la paroisse de langue allemande, chose importante, ont été bien appréciés. Deux mots à relever dans le détail: Fabrice Demarle qui parle de s'installer dans l'instabilité résume bien ce vers quoi nous allons et Claire-Lise Mayor-Aubert qui dit: "être tous présents pour la Gloire de notre Seigneur Jésus-Christ". Mme Ducommun trouvait non négligeable de rappeler que, dans tous les efforts faits, souvent dans le pragmatique, c'est cela qui nous unit et nous fait agir.

M. Johann Robert, paroisse de l'E2L :le Conseil paroissial tient tout d'abord à souligner et reconnaître les importants efforts qu'a déployé le Conseil synodal tout au long de l'année dans le contexte difficile que connaît notre église. Merci pour votre travail. Il souhaite néanmoins apporter quelques remarques et questions que la lecture du rapport a suscitées :

Sur la forme, ce rapport est agréable à lire, c'est effectivement un bel outil de communication. Il est intéressant d'utiliser différents outils - crayons, stylos, peinture, tablette informatique - pour illustrer le rapport. Mais les images véhiculent aussi un message, par exemple : comment devons-nous comprendre les gommes qui présentent des indicateurs sur les ressources humaines en page 23 ? Ont-elles été utilisées à dessein ? Est-ce l'ironie du sort ? Ces images peuvent paraître cyniques dans la situation que vit l'église actuellement où des postes sont "gommés".

Sur le fond, il tient à relever que la paroisse de l'Entre-2-Lacs ne retrouve pas sa réalité vécue dans certains faits relatés dans le rapport d'activité, par exemple dans le fait que "la vie communautaire n'est plus identifiable". Sur quelles bases se développe l'appréciation du Conseil synodal ?

En outre, le rapport d'activité 2011 rappelle à l'envi la vision que le Conseil synodal a présentée à la Journée synodale et qui devient dès lors un leitmotiv, que ce soit dans ce rapport ou dans les autres rapports du Conseil synodal. A plusieurs reprises, on retrouve avec quelques nuances cette fois-ci le même refrain : l'église doit devenir plus petite, plus dense, plus visible. Le Conseil paroissial l'a ressenti comme une sorte de matraquage. L'EREN d'aujourd'hui est plus petite que celle d'hier, c'est une évidence sociologique comme le Conseil de paroisse l'a entendu par le biais d'un conseiller synodal lors de la séance de préparation de cette session du Synode. Dès lors, pourquoi une telle évidence fait-elle partie d'une vision pour le futur ? Le fait de devenir plus dense, plus visible peuvent être des éléments louables, mais le message de l'évangile passera-t-il mieux de cette manière, jusqu'à quand nous densifierons-nous ? Mais y a-t-il encore la place pour une vision différente ?

Le Conseil paroissial regrette que le Synode et les paroisses n'aient pas pu discuter sur le fond de la vision du Conseil synodal avant que cela ne devienne un refrain.

Pour terminer, il reprend les termes du Président du Conseil synodal dans son éditorial : "Le regard vers l'avenir, lui, reste ouvert, libre. Il doit faire envie. Il ne saurait être unilatéral. Il doit proposer des alternatives. Il est divers, riche, contradictoire, empreint des convictions, des théologies, des visions qui doivent être discutées, rassemblées en vue des décisions que l'EREN devra prendre". La paroisse de l'Entre-Deux-Lacs souhaite et demande qu'effectivement cette pluralité de visions, d'alternatives puisse être débattue et vécue dès maintenant dans les décisions sur le futur de notre église.

Le président passe en revue le document élément par élément afin que chaque rédacteur puisse répondre aux questions posées au fur et à mesures.

M. Vincent Schneider, paroisse de la Chaux-de-Fonds, dans la session de juin 2011, le

Synode a accepté la résolution suivante: "Le Synode admet le principe de fixer un taux de participation financière des partenaires civiles et charge le Conseil synodal de négocier avec eux d'un commun accord avec les deux autres Eglises reconnues une contribution financière de leur part équivalent idéalement au 80% des coûts des services de l'EREN". Cette résolution a été très peu combattue, si ce n'est d'ajouter "idéalement". Cela ne semblait pas poser de problèmes à la paroisse de la Chaux-de-Fonds. Dans le courant de cette année, les représentants des 3 Eglises reconnues ont décidé d'adapter les services d'aumônerie au coût couvert à 80% par la contribution de l'Hôpital cantonal. Ce qui pour l'EREN s'est traduit par la réduction d'un 60% de poste, soit les postes de Véronique Tschanz, Carmen Burkhalter et Martine Robert. Peut-être que les députés ont lu l'article de la VP sur ce sujet: le coup de gueule de Pierre-André Kuchen qui parle d'un auto-goal de l'EREN. Dans les faits, à la Chaux-de-Fonds, le 30% de Véronique Tschanz supprimé a fait beaucoup de remous, une pétition, signée par 300 personnes, dont un bon nombre de médecins, a même circulé pour que l'EREN revienne sur sa décision. Cette décision de réduire l'aumônerie de l'Hôpital est incomprise. L'assemblée de leur paroisse a demandé d'écrire une lettre au Conseil synodal. Pour le Conseil paroissial de la Chaux-de-Fonds, le Conseil synodal, suite au retrait de Philip Morris a fait preuve de beaucoup de réactivité. La question est de savoir s'il y avait vraiment la légitimité sur la base de résolution qui parle d'admettre un principe et de négociation. Certes, cette négociation a échoué, mais est-ce que le Conseil Synodal n'aurait pas dû pour autant attendre d'avoir l'avis du Synode pour prendre la décision de réduire les postes d'aumônerie? En effet, dans sa session de juin 2010, le Synode avait décidé l'octroi de 10.9 postes pour l'aumônerie jusqu'au prochain tableau des postes.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, enregistre la remarque qui n'apparaît pas au bon moment, il y répondra ainsi qu'à d'autres questions en temps voulu.

Le pasteur Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, dit que le rapport est signé Vincent Genzoni et Joan Pickering, nouvelle responsable des services cantonaux. L'Assemblée générale de l'Eglise a accepté le principe que le Conseil Synodal nomme les titulaires des postes cantonaux, mais il pense que le Synode est en droit d'attendre que cela soit en accord avec la constitution de l'Eglise. Or l'article 65c stipule: "Seuls les membres de l'Eglise sont éligibles au poste de permanent laïc". Il n'a aucun problème avec les compétences de Mme Pickering, mais à moins que cela ait changé et qu'il n'en ait pas été informé, elle habite le canton de Vaud et est membre d'une église évangélique, ce qui n'est pas une faute. Il y a incompatibilité. Les paroisses ont reçu un mail de Gabriel Bader qui expliquait la situation, mais il aimerait savoir ce que pense faire le Conseil synodal pour régulariser cette situation. Est-ce que le Conseil synodal va continuer de passer outre la Constitution de notre Eglise?

Mme Christine Hahn, à titre personnel, la paroisse n'ayant pas pu aborder ce sujet, elle doit dire que cette page la laisse perplexe. Elle aimerait relever deux points parmi plusieurs.

Le premier est le mot "management", à aucun moment ce mot est explicité ou défini. On sait que dans l'économie le management prend plusieurs formes. Il est difficile dans cette page de savoir quelle forme est utilisée ici. On nous dit juste que c'est un outil, mais lequel?

Le deuxième point est la phrase de Gabriel Bader: "Dieu a-t-il un modèle de gouvernance qui lui soit particulier?" A aucun endroit dans cet article la réponse à cette question n'est donnée. Elle est certes difficile et hautement théologique. On peut la voir sous plusieurs aspects (exégétique, historique, systématique) mais malheureusement aucune piste n'est donnée pour répondre à cette question.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal: n'est pas sûr de répondre aux questions car certaines remarques relancent la réflexion.

- Une question de la paroisse de la Chaux-de-Fonds concernant la manière dont les paroissiens peuvent recevoir et être informés sur les projets de l'Eglise. Il n'a pas de réponse à cette question. La réponse appartient à tous; elle fait partie des difficultés de la conduite d'une institution et c'est évidemment la même chose pour l'Eglise. Comment être prospectifs, avancer des idées, imaginer quel sera l'avenir et en même temps permettre à l'ensemble des paroissiens de suivre, de cheminer ensemble et de ne pas être déconnecté de ce type de question. Aucune réponse n'a encore été trouvée. Le Conseil synodal est très attaché à cette question et il croit que l'Eglise devra continuer à la travailler, probablement encore plus dans les mois et les années à venir en lien avec les paroisses. Il ne prend pas cela à la légère, il pense qu'une des priorités à fixer par le Conseil synodal devrait permettre de chercher avec les Conseils paroissiaux des contacts plus serrés afin d'avancer ensemble dans les différents projets. La question reste ouverte.
- Concernant les remarques de la paroisse de l'Entre-2-Lacs, en particulier les gommages en lien avec les ressources humaines. Il va prendre ce mot comme un petit mot d'humour...ou d'humeur qu'il partage volontiers! De là à dire qu'il y a un dessein du Conseil synodal de mettre des gommages au niveau des ressources humaines lui paraît aller trop loin. Le Conseil synodal n'est jamais dans une politique de gommer des postes. Il accepte cela avec humour.
La remarque qui dit que la paroisse ne retrouve pas sa réalité vécue dans le rapport notamment quand il est évoqué certaines difficultés que nous avons à définir ce qu'est la vie communautaire. C'est vrai, il faut dire qu'il y a des difficultés dans le constat que le Conseil synodal fait. Il y a des objectifs que le Conseil synodal veut atteindre dans les années à venir et qui font partie d'éléments qui sont parfaitement bien réussis dans un certain nombre de paroisses. Alors il est vrai que quand le Conseil synodal dit qu'il y a un problème et que 2 ou 3 paroisses disent qu'elles ont très bien réussi, il y a un décalage. Il faut dire clairement: les éléments cités ici sont réalisés à des degrés divers par les différentes paroisses, et le Conseil synodal doit aussi savoir le souligner. Maintenant, cela n'empêche pas qu'il faut continuer à se poser des questions. Le Conseil synodal continue à penser, et cela devrait aussi être le cas dans la paroisse de l'Entre-2-Lacs, que la manière dont nous pensons la vie communautaire doit être revue: est-ce que c'est un lieu de vie? Plusieurs lieux de vie? Une paroisse? Comment est-ce que s'articule la vie communautaire de manière générale, par exemple dans la paroisse de l'Entre-2-Lacs, entre une communauté très visible sur le lieu de Saint-Blaise et peut-être moins sur le lieu de vie de Cornaux? Comment s'articule la vie communautaire dans ce contexte particulier, mais qui va s'exprimer d'une manière différente dans d'autres paroisses? Il y a un enjeu important autour de ses questions à travailler ensemble avec ceux qui veulent faire un bout de chemin et avec ceux qui rencontrent peut-être des difficultés. Il aimerait aussi dire que tous ces sujets dans lesquels certaines paroisses rencontrent des difficultés et d'autres pas du tout, un des objectifs du Conseil synodal qui transparait aussi dans la question des postes et tout la réflexion sur la manière de discuter des échanges entre paroisses, un des enjeux c'est la transversalité. Il faut que, lorsqu'une paroisse réussit, elle puisse aussi en parler aux autres, proposer des outils, des aides; à l'inverse, que les paroisses qui ont des difficultés puissent s'approcher d'une autre pour aller voir comment elle fait. Le Conseil synodal aimerait encourager ces transversalités. Elles ne sont pas toujours bien réussies ni à l'intérieur des paroisses entre les lieux de vie, ni entre paroisses. Il constate qu'il y a encore des progrès à faire.
- Un leitmotiv: il est très heureux d'entendre cela. Oui, bien sûr la vision du Conseil synodal revient comme un leitmotiv! Mais c'est extrêmement important pour un exécutif de montrer qu'il y a une cohérence ainsi que d'être transparent toutes les fois que cela est possible. Il est convaincu que, plus le Conseil synodal sera transparent sur la vision qu'il exprime, plus il sera possible pour les paroisses de

dire sur quels points elles sont d'accord et sur quels points elles souhaiteraient faire autrement. Etre transparent sur la vision, c'est ouvrir le paysage pour permettre à chacun de s'exprimer. D'ailleurs, M. Robert a mentionné quelque chose de tout à fait juste: une église plus petite. A force de le dire, le Conseil synodal a laissé penser que c'était un objectif. Il a exprimé les choses très clairement, avec pertinence: ce n'est pas un objectif, M. Robert a raison, il faut corriger cette formulation. Ce n'est pas que l'Eglise devienne plus petite qui constitue un objectif, car c'est une réalité sociologique et d'autres motifs. L'enjeu dans une Eglise qui devient plus petite, c'est de savoir comment nous préparons à dessiner cette Eglise, de savoir anticiper. Si nous devenons plus petits, quelle Eglise voulons-nous demain? Et tout l'enjeu est de définir comment être plus petit.

- Concernant la nouvelle titulaire du poste de responsable des services cantonaux: s'il y a contestation, il pense que ce n'est pas le lieu de poser la question; il aurait été préférable de passer par la Commission d'examen de la gestion. Il profite de l'occasion de présenter Joan Pickering

Mme Barbara Borer, Conseil synodal, la présente. Elle précise que Mme Pickering a pris ses fonctions de responsable des services cantonaux au 1^{er} février. La tâche est importante puisque les services cantonaux sont toujours en train de se mettre en place, Vincent Genzoni avait commencé et Joan Pickering a repris au vol. Le Conseil synodal est très content de l'avoir dans notre Eglise. Elle lui souhaite de vivre avec nous ces moments parfois sportifs que nous vivons en Eglise. Elle lui offre un petit encouragement: une barre d'ovo sport: "avec ovo cela ne va pas mieux mais plus longtemps".

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, apporte quelques éléments. Il serait heureux de le faire avec Phil Baker et la Commission de l'examen de la gestion. Il faut voir l'évolution de nos textes constitutionnels. Le Conseil synodal conteste l'interprétation très rigoriste du pasteur Phil Baker, mais il doit admettre que leur interprétation est aussi parfois aussi rigoriste; il doit admettre que c'est discutable. Le sujet est ouvert. Les articles de la Constitution qui parlent de la candidature des postes des titulaires ont été ajoutés au moment où les postes de permanents sont devenus plus fréquents en 2003 dans les paroisses. Le pasteur Phil Baker qui dit qu'une personne n'est éligible que si elle est membre de l'EREN, est un article qui concerne les postes paroissiaux. D'ailleurs, dans l'article cité, il s'agit d'une éligibilité; l'éligibilité ne concerne que les postes paroissiaux. Encore une fois, on est dans une Constitution qui a évolué, dans laquelle on a ajouté des articles et dans laquelle la suite de ces articles n'est pas toujours assez claire et cohérente pour qu'on puisse affirmer aussi clairement que le pasteur Phil Baker le fait qu'il n'est pas possible d'engager quelqu'un qui n'est pas membre de l'Eglise. Encore une fois, le Conseil synodal reste disponible pour reprendre cette question. La politique du Conseil synodal est d'engager des personnes qui sont membres de l'Eglise, cela paraît la moindre des cohérences recherchée; c'est la politique ferme que le Conseil synodal suivra. Mais dans le cas du poste de responsable des services cantonaux, le poste a été mis au concours; le Conseil synodal a reçu de nombreux candidats dont beaucoup d'entre eux étaient membres de l'EREN, parfois distancés, mais le Conseil synodal n'a pas trouvé parmi ces personnes le candidat prêt à assumer ce type de responsabilité ou qui pouvait être en phase avec les objectifs de notre Eglise. Le Conseil synodal a donc défini un intérim avec Mme Joan Pickering, précisément parce qu'elle est engagée dans une église du canton de Vaud, qu'elle ne souhaite pas quitter par cohérence avec elle-même, et elle ne voit pas, toujours par souci de cohérence comment être membre de 2 églises. Le Conseil synodal lui a donc proposé un intérim de manière à ce que le Conseil synodal ait plus de temps pour continuer de chercher quelqu'un. Mais durant cet intérim, le Conseil synodal a dû constater que Mme Joan Pickering

apporte des compétences très précises, qu'elle est une personne engagée dans la foi, qu'elle comprend avec un discernement tout à fait remarquable les enjeux de notre EREN qui sont ceux d'une église multitudiniste et de son contexte. Les objectifs sont suivis de manière scrupuleuse. Les contacts qu'elle a pris avec les partenaires civils montrent qu'elle est parfaitement en adéquation avec le rôle qu'elle aura à jouer. Il a paru au Conseil synodal que le principe d'engager des membres de l'Eglise pouvait ici être revu de manière un peu plus large. Reste encore à voir si l'interprétation de la Constitution l'interdit. Le Conseil synodal pense que non. Il pense que le Synode n'est pas le lieu pour en débattre.

- La remarque concernant la page 34: le management est juste une page d'humeur, ce n'est pas une page explicative de ce qu'est le management. Ce n'est pas non plus une page théologique concernant le sujet. Il est important de soulever ce thème avec ce registre du mot d'humeur et d'humour, parce que le Conseil synodal est régulièrement interpellé sur cette question. C'est une manière de relancer la question de façon à ce qu'elle ne nous échappe pas et soit oubliée. Le management n'a pas de définition, il veut dire par là que tous ceux qui en parlent en ont une définition différente. Il donne la sienne: c'est ensemble les mesures qui permettent d'atteindre un objectif. C'est un mot qui vient du français (du mot ménage).
- Concernant l'aumônerie: deux éléments sont dans la question posée: la réduction et la stratégie de la réduction de l'aumônerie dans le canton de Neuchâtel et la légitimité de la décision du Conseil synodal.

Il faut d'abord dire les choses correctement: la réduction de l'aumônerie est une réduction très modérée (environ 20-30%) sur un total de 340. Nous passons donc à 320% de poste d'aumônerie œcuménique dans l'ensemble des hôpitaux du canton de Neuchâtel. En lien avec le COCAH, jusqu'à présent, au fur et à mesure des changements de titulaires, l'EREN a comblé en augmentant sa participation et en allant même jusqu'à dépasser le quota du tableau des postes, suite à la diminution de la participation de l'Eglise catholique. Ce sont des choses qui se font avec souplesse lorsqu'une aumônerie se vit de manière œcuménique puisque les intervenants le font au nom des 3 églises. Mais, petit à petit, l'EREN, a rééquilibré pour être plus juste et pour des questions financières, car si l'EREN a plus de postes, elle ne reçoit pas plus de subvention que les autres églises. Dans le jeu des rééquilibrages, l'EREN perd 60% de poste et l'Eglise catholique, c'est un peu paradoxal, doit faire l'effort de trouver quelqu'un pour un 40%.

Il n'est pas exact de dire que la négociation avec les hôpitaux a échoué. Le but est d'arriver à un accord entre les hôpitaux et les Eglises. Dans la résolution proposée l'année passée, les choses étaient très claires: il s'agissait de négocier le rapport entre la contribution financière de l'hôpital et les prestations que l'Eglise allait proposer. Dans les négociations, les 2 choses ont été abordées: leur contribution financière et nos prestations, le but étant d'arriver à un accord qui idéalement devrait permettre aux Eglises de recevoir de la part des pouvoirs publics le 80% du coût. Cette négociation a réussi: elle n'a pas réussi au sens où les Eglises l'espéraient, c'est-à-dire que l'hôpital augmente sa contribution financière, ce qu'il a déjà fait les deux années précédentes. Par contre, les Eglises ont pu se mettre d'accord sur la manière dont elles allaient modifier ses prestations et elles sont arrivées à un accord avec l'hôpital.

La deuxième chose qu'il aimerait dire: une négociation aboutit forcément à des décisions à prendre. D'abord, le simple fait de négocier implique des décisions. On ne peut pas négocier, puis, à la fin dire on doit encore voir si on est d'accord ou pas. Dans le rapport de l'année passée, le Conseil synodal avait clairement dit que les négociations se feraient vers la fin de l'année 2011 et que les décisions seraient prises au début de l'année 2012. Il est vrai que, idéalement, il serait beaucoup plus simple pour tout le monde que le Conseil synodal puisse mener les négociations et arriver au Synode avec des propositions de changement de

postes, mais cet idéal n'est pas possible. Dans les discussions, le Conseil synodal doit tenir compte de plusieurs facteurs et de plusieurs partenaires qui ne suivent pas le même rythme que l'EREN. Il y a d'abord le rythme des négociations avec l'Etat qui a duré plus longtemps que prévu, qui ont passé par des phases extrêmement difficiles, puis par des phases d'apaisement. Ces discussions impliquent des discussions et des négociations avec les deux autres églises qui, elles-aussi, ont des rythmes différents. Il faut aussi coordonner les discussions sur l'ensemble des postes qui concerne des aumôneries différentes (CNP, HNE, homes). Une autre contrainte, c'est le respect des personnes concernées par les décisions: c'est extrêmement difficile d'avoir une fin de négociation en février et que les permanents doivent attendre jusqu'au Synode de juin pour savoir quelles seront les personnes qui pourraient éventuellement devoir quitter. Trois personnes diminuent leur poste mais avec des possibilités de compensation. La situation est vécue plus ou moins difficilement par ces trois personnes. Le Conseil synodal accompagne de manière individuelle ces trois personnes. Le Conseil synodal semble avoir aujourd'hui trouvé des pistes qui semblent motiver ces trois personnes.

Le Conseil synodal aurait souhaité présenter un tableau des postes en juin, mais pour différentes raisons, notamment l'ampleur du travail requis pour y arriver, la présentation est reportée, même si cela augmente le décalage entre les décisions prises et la présentation du nouveau tableau des postes.

Le président soumet le rapport au vote qui est accepté à une grande majorité.

5. Rapport de la commission de consécration

Présentation par **M. Pierre Aerne**, paroisse de Neuchâtel

Il constate que, pour la première fois depuis la nouvelle législature, la commission de consécration présente un rapport. Pour les nouveaux membres du Synode, il rappelle que la commission de consécration est composée de 4 pasteurs, 3 diacres et 5 laïcs, un professeur de la faculté de théologie et un membre du Conseil synodal avec voix consultative. Cette commission est permanente et synodale. Elle pour tâche principale d'inviter les candidats et candidates à la consécration et à l'agrégation au corps pastoral et diaconal. Pour cela, elle invite les candidats à une étude biblique et à un entretien. Tous les députés ont reçu une biographie de la candidate.

Il relève deux éléments de cette rencontre avec la pasteure Leila Hamrat:

- sa préférence pour la prédication. Elle met l'accent sur une prédication compréhensible pour le peuple de Dieu et bien présentée. En l'occurrence, elle avait choisi Actes 9:26-31. Elle a donné un exemple de ses compétences en sachant donner l'essentiel de ce texte, également compréhensible aussi par une personne qui n'a pas fait d'études de théologie.
- Son attachement vif et fort pour son travail de pasteur. Il a constaté une volonté ferme à continuer son ministère. C'est une personne avec une grande expérience. Actuellement elle travaille à l'Eglise de Utrecht, paroisse francophone wallonienne mais à majorité flamande. C'est une situation difficile, aussi elle souhaitait continuer son ministère en français. Elle a la volonté de continuer sa vie ailleurs.

Il recommande vivement aux députés d'accepter l'agrégation de la pasteure Leila Hamrat au corps pastoral neuchâtelois.

La pasteure Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, se demande si elle est d'origine musulmane. Elle serait très réjouie d'avoir une personne d'origine maghrébine, issue de la migration. Ces femmes sont très appréciées pour leur conviction.

La candidate n'étant pas présente, **le président** passe au vote.

L'agrégation pastorale de la pasteure Leila Hamrat, est acceptée à une majorité

évidente.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-2-Lacs, dit la prière de reconnaissance:

Chaque jeudi à midi, la communauté des diaconesses de Reully prie pour un(e) des pasteurs des églises issues de la Réforme en France. Il invite le Synode à s'associer à cette prière de reconnaissance:

Seigneur, Maître souverain et très clément,

Nous appelons ta bienveillance sur ta servante et pasteur Leila Hamrat que tu as choisie pour la mettre au nombre de celles et ceux que tu as consacrés.

Qu'elle soit sage et humble, qu'elle soit exacte dans sa doctrine, grande par l'obéissance, docile dans la foi, calme sous les reproches, tendre dans la compassion, prudente et zélée dans ses œuvres, forte face à l'épreuve et la tentation, établi dans la paix, généreuse dans le don d'elle-même, assidue à la prière, efficace en miséricorde, bonne envers les humbles.

Seigneur, daigne recevoir avec bonté son offrande. Comble son ardent désir de contempler ton visage et gardes-nous tous à son égard reconnaissants par Jésus-Christ, ton Fils, notre Seigneur. Amen

6. Rapport n° 1 du Conseil synodal sur l'évaluation du programme de législature 2008-2012

Introduction Mme Barbara Borer, Conseil synodal

Evaluer un premier programme de législature: toute la difficulté est là. Un programme de législature: cet exercice n'avait encore jamais été fait auparavant. Convaincu de cette nécessité, le Conseil synodal s'est donc mis au travail et cela n'a pas toujours été chose facile. Il a appris, autant lors de l'élaboration que de la mise en œuvre! Cette méthode lui paraît bonne, mais elle peut prendre du temps, parfois générer une certaine instabilité et quelques difficultés à montrer où il en est. Le Conseil synodal manquait d'expérience.

Cela s'est ressenti sur la façon de fixer les objectifs, en particulier ceux sur lesquels il n'avait pas toujours la maîtrise et également sur la structure du programme qui ne permet pas toujours de bien définir les domaines d'activités ou les acteurs concernés par la mise en œuvre. Il était aussi le premier pour le Synode, le Conseil synodal est aussi conscient qu'il a peut-être manqué de clarifier régulièrement dans quel cadre se situaient les propositions et réflexions proposées au Synode.

Evaluation: à la fin, mais comment? voir le verre à moitié vide ou à moitié plein?

Le verre à moitié vide: comment juger de la manière dont les éléments extérieurs ont influencé la réalisation et surtout la non réalisation de certains projets. Le Conseil synodal a essayé de rester le plus objectif possible et constate avec lucidité que plusieurs objectifs n'ont pas pu être atteints.

Le verre à moitié plein: plusieurs objectifs ont ou être menés à terme. L'évaluation n'est pas un point final, certains projets ont été reformulés et reportés dans le nouveau programme de législature, preuve que l'idée était bonne, que la réalisation n'est que différée ou sera adaptée.

Le Conseil synodal reste convaincu de l'utilité de cet outil qui sert avant tout à guider la réflexion, à clarifier les intentions et à soutenir l'action. Il s'est investi dans la réalisation d'un 2^{ème} programme de législature qui sera présenté dans le point suivant de l'ordre du jour. Il ne s'agit pas de vider son verre, mais de partager un bon vin en bonne compagnie.

M. Jean-Claude Barbezat, pour la Commission d'examen de la gestion:

C'est avec intérêt que la Commission d'examen de la gestion a suivi les travaux relatifs à l'évaluation du programme de législature 2008-2012 et au rapport qui en découle.

Auditeur privilégié du Conseil synodal, la Commission d'examen de la gestion a eu l'occasion de s'entretenir avec chacun des Conseillers synodaux qui a vécu le programme de législature de sa conception à son évaluation. Les différentes étapes de cette dernière

ont été mises à la disposition de la Commission d'examen de la gestion et lui ont permis de s'approcher de la méthodologie du Conseil synodal. Intérêt a-t-il dit! Mais la Commission d'examen de la gestion doit d'emblée reconnaître ses limites temporelles ou ses compétences. Difficile aussi d'évaluer de l'extérieur des éléments qualitatifs pour lesquels les critères de réussite ne peuvent qu'être flous (par exemple: le critère d'appartenance).

Le programme de législature 2008-2012 prévoyait dans son introduction: "*à la fin de l'exercice, le Synode évalue le degré d'atteinte des objectifs sur la base des rapports du Conseil synodal et de la Commission d'examen de la gestion*". Il était aussi précisé: "*cette évaluation servira de base pour l'établissement du programme de législature suivant*". Cette seconde assertion a été partiellement respectée par le Conseil synodal: il a tenu compte des difficultés posées par le premier programme de législature pour l'établissement du suivant (2012-2016) qui vous est proposé dans cette session. Les remarques du Synode pourront cependant être entendues par le Conseil synodal car le programme de législature n'est pas décisionnel, le Synode en prend seulement acte. Au commencement du programme, la Commission d'examen de la gestion a souhaité disposer d'un outil qui permette de suivre avec des repères chronologiques et thématiques les travaux du Conseil synodal; cet outil appelé *tableau de bord* n'a pas pu être mis en place, le temps et la forme à lui donner ont été les obstacles essentiels à sa réalisation. Pour le prochain programme de législature, cet outil est promis à la Commission d'examen de la gestion.

Un programme de législature ne peut que dessiner une ligne de conduite, un fil rouge pour les 4 ans qu'il recouvre. Des situations non prévues ont obligé le Conseil synodal à s'adapter, réorienter sa politique et, parfois suivre d'autres chemins que ceux qui avaient dessinés. L'exemple de Philip Morris vient tout de suite à l'esprit; dans ce cas, le Conseil synodal a su réagir de façon tangible et positive face à une situation qu'un programme de législature ne peut pas anticiper!

La Commission d'examen de la gestion s'est posé la question d'une évaluation intermédiaire qui pourrait être présentée au Synode à mi- législature. Elle ne prétend pas par cette proposition que le Conseil synodal n'a pas réévalué son programme, mais une évaluation en cours de route, mériterait une information.

Dans ses évaluations à 5 points, le Conseil synodal a paru honnête à la Commission d'examen de la gestion: il n'a pas caché les échecs et les obstacles qui avaient conduit à mitiger les résultats des deux premiers axes. Globalement, chacun des deux premiers axes voit ses objectifs remplis à 40%, alors que le 3^{ème} (beaucoup plus quantitatif) l'est à 75%. Ceci n'étonnera pas et il n'y a pas lieu de parler d'échec ou de réussite mais plutôt de considérer que le programme de législature a rempli son rôle de proposition guidée pour les quatre dernières années.

Quelques points particuliers ont retenu l'attention de la Commission de l'examen de la gestion:

- Dans l'En bref du rapport, la planification financière est évoquée. C'est un outil demandant un investissement conséquent en temps et en réflexion. Son utilisation s'est révélée d'un faible apport. A la connaissance de la Commission d'examen de la gestion, elle ne sera pas renouvelée.
- La charte: dans l'objectif relatif au sentiment d'appartenance figurait la charte. Un groupe de travail fut mis en place. Les paroisses ont été consultées, et le projet, suite à un effort soutenu, était quasiment prêt pour l'impression. Mais le changement continu en 2010 et en 2011 de la responsabilité de la communication n'a pas permis de la mettre en œuvre, à la grande frustration des membres du groupe de travail. Par ailleurs, il a utilisé quelques éléments de la charte non aboutie pour l'élaboration du programme de législature 2012-2016.
- Les paroisses: dans les objectifs, elles sont mentionnées à maintes reprises (6 fois à travers les trois axes). Les objectifs que le programme de législature avait formulés envers elles ne sont que très partiellement remplis. Les causes paraissent plurielles: manque de force, de temps pour passer dans les paroisses;

difficulté du Conseil synodal de faire passer son message; les visions du Conseil synodal sur les paroisses est parfois différente que les paroisses sur elles-mêmes; perception différente entre paroisses et Conseil synodal sur certains objets. L'individualisme est peut-être aussi un obstacle au rayonnement d'un esprit EREN. Une réflexion est donc à mener entre les partenaires: Conseil synodal, paroisses et Synode

- Diaconie: la Commission d'examen de la gestion observe dans le 3^{ème} objectif du 1^{er} axe une faible réalisation dans un domaine où les actions et la visibilité descendait dans la population (par exemple Centre social protestant). Les moyens financiers ne sont pas seuls responsables de ce manque diaconal, les idées originales font défaut.
- Aumônerie dans les écoles: le Conseil synodal ne cache pas l'échec de la mise en place d'une aumônerie dans les écoles secondaires. Il n'en est pas totalement responsable, mais le fait reste regrettable.
- A l'externe, on relève que le seul objectif évalué 5/5 dans les 2 premiers axes est "engagement missionnaire de l'EREN poursuivi sous diverses formes". Cet objectif peut être qualifié d'externe et montre que, lorsqu'il est seul, le Conseil synodal réalise bien ses objectifs.
- Eglise équilibrée: l'axe 3, est, dans son ensemble et de façon certaine, le mieux réalisé. Ceci tient aux objectifs davantage quantitatifs que dans les deux premiers axes.

Atteindre globalement ces objectifs n'est pas une fin en soi, c'est un palier qu'il faut maintenir et améliorer autant que possible: remettre l'ouvrage sur le métier devient un adage permanent. Mais rien n'est acquis définitivement: l'objectif "L'organisation d'un Conseil synodal à 5 membres est prête", évalué à 5 points, mais mis à mal par le vote négatif de l'article 32 de la Constitution par l'Assemblée générale de l'Eglise. La rédaction du rapport est antérieure au résultat final de la votation, il ne pouvait pas en être tenu compte dans l'évaluation de ce programme de législation. Notons au passage l'incidence de ce vote négatif sur le règlement général.

Lié à ce troisième axe: la politique salariale. Dans son analyse générale, le Conseil synodal note le problème d'une politique salariale arrivée à ses limites et source d'injustice. A suivre avec le prochain programme de législation.

En conclusion, la Commission d'examen de la gestion y voit des réussites et des échecs. Réussites pour avoir usé de l'outil au cours des quatre dernières années sans que les événements inattendus ne poussent à l'abandonner.

Echecs par le faible résultat des deux premiers axes: église participative, novatrice, ouverte et solidaire.

Il reste toute de même des éléments qui auront servi à l'établissement du programme de législation suivant.

Le président ouvre l'entrée en matière:

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom aimerait une précision: elle demande pourquoi, dans la résolution, il n'est pas marqué "accepte" et ce que veut dire le terme "prendre acte". La réponse peut faire accepter ou refuser l'entrée en matière.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, précise qu'il y a deux stratégies différentes: si le Synode accepte la résolution, il la fait sienne, c'est-à-dire qu'il faudrait alors aujourd'hui entrer dans une discussion de détail sur l'ensemble des éléments et en faire avec le Synode une évaluation approfondie: cela ne serait pas inintéressant, mais cela serait disproportionné par rapport à l'enjeu. Il y a un certain nombre de limites et ce programme de législation aurait dû évoluer de manière plus souple. Certains instruments de contrôle, de suivi n'ont pas pu être mis en place de manière aussi importante que le Conseil synodal l'aurait souhaité. Cela lui semble juste, par cohérence, que le Synode fasse des remarques et prenne acte.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-2-Lacs: le Conseil paroissial a bien lu ce rapport au contenu vraiment très important; mais il s'est posé la question s'il était nécessaire de discuter ce rapport et de devoir prendre acte. Il aurait préféré que ce rapport soit un rapport d'information et qu'il n'y ait pas de résolution. La paroisse de l'Entre-2-Lacs refusera l'entrée en matière.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'E2L, la réflexion de la paroisse de l'Entre-2-Lacs a été la suivante: on sent bien l'effort énorme qui est fait pour la présentation de manière à ce qu'on puisse avancer ensemble dans l'Eglise; mais en fait, l'effort vise certainement à une adhésion progressive du plus grand nombre possible. Seulement ce qui contredit totalement cet effort, c'est justement l'ampleur de ces 2 rapports (évaluation et prochain programme de législature). Beaucoup de membres du Conseil paroissial ont fait part de leur incapacité d'avalier et d'assimiler tout ce qui est écrit là et, en conscience pouvoir dire: "Oui, on a pris connaissance." L'évaluation est certes sérieuse, mais, dans beaucoup de domaines, certains mots sont assez flous; il est difficile de quantifier et d'évaluer la masse de ce travail. Il y a une certaine démesure dans l'évaluation de ce travail. Il dit la perplexité du Conseil paroissial devant ce qu'on lui demande: si c'est dire: "On a lu" alors OK, si c'est « on a assimilé », il devient difficile d'évaluer à quel degré on a compris et si c'est « on adhère », il a l'impression qu'ici ou là, il y a des chèques en blanc. C'est pourquoi, il est assez étonné qu'il soit demandé un vote. Il y a surtout une demande pressante qu'à l'avenir, pour que les députés puissent prendre en conscience leur décision, il soit proposé des documents avec une masse qui soit gérable en arrivant au Synode. La non-entrée en matière n'est pas une manière de dire que c'est un mauvais rapport, mais juste de dire que ça dépasse les capacités de prendre position.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, aimerait réagir à ces propose et n'est pas très sûr de bien comprendre. Ce qui vient d'être dit là remet en cause le système de notre Eglise: soit les personnes qui préparent le Synode ont la possibilité de lire les 40 pages et y travaillent, soit le Conseil synodal fournit des petits feuillets et les députés n'ont aucun moyen de se préparer. Il ne comprend pas, parce qu'il est dit à la fois: il y a trop d'informations et à la fois que le Conseil synodal demande un chèque en blanc, impression accentuée par des informations plus lacunaires. Il ne comprend pas si les paroisses veulent être mieux consultées sur les sujets, mieux compris ou moins informés avec juste des décisions.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, paroisse du Joran, dit qu'il a été relevé que, pour le prochain programme de législature, il n'est pas toujours simple d'aligner ces grands axes de travail du Conseil synodal. Si maintenant, le Synode n'entre pas en matière, il ne pourra pas demander des précisions ni pouvoir poser des questions et s'appropriier l'évaluation du précédent programme. Elle invite les députés à entrer en matière.

La pasteure Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, se demande si le rapport doit d'abord être discuté avant d'entrer en matière.

Le président précise qu'il faut d'abord décider si le Synode entre en matière; puis, s'il entre en matière, alors il discute des détails.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-2-Lacs, désire lever l'ambiguïté qu'il a apportée lors de son intervention. Il précise que si le Synode entre en matière, comme l'a dit Gabriel Bader, il ne s'agit pas de discuter le moindre détail, parce que cela prendrait des heures. Il s'agit de prendre acte de l'ensemble de ce qui est dit. Ce qu'il a voulu dire, ce n'est pas remettre en cause le système synodal, mais peut-être qu'il y a une manière de donner les rapports de la part du Conseil synodal, dans la mesure où, lorsque

les députés, avec des compétences, qui sont en mesure de leur profession, disent qu'ils n'arrivent pas à voir clairement ce qui est évoqué, qu'ils sont en difficulté par rapport à des termes, des mots parfois abstraits, qui veulent rassembler tout un vécu et qui sont en décalage parfois entre ce qui se vit sur le terrain et les missions stratégiques. Il devient difficile de prendre position pour dire d'accord ou pas d'accord. Dans le premier rapport, la discussion va porter sur ce qui a été vécu, bon d'accord, mais dans le deuxième, on va parler perspectives très larges dont on va parler parfois avec des termes très abstraits. Là s'applique la question qui se pose à ce moment-là: que veut dire l'expression "prendre acte"? Est-ce que cela veut dire qu'on est d'accord jusque dans le détail, alors qu'il n'apparaît pas. C'est là que le Conseil de l'Entre-2-Lacs a l'impression de donner un chèque en blanc. Ce qui est à retenir : dans un ordre du jour donné pour une journée de Synode, il ne doit pas y avoir plusieurs rapports comprenant énormément de matière. C'est l'aveu de limite de certains députés.

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, à titre personnel, il trouve que le Synode doit être cohérent avec la manière de faire, avec ce qu'il a accepté précédemment. Il a demandé au Conseil synodal de présenter un programme de législation. Il a décidé du principe que le Conseil synodal travaille avec ce programme de législation. Il trouve que le Synode doit être respectueux et entrer en matière, ce qui permettra de poser un certain nombre de questions mais aussi de pouvoir reconnaître que le Conseil synodal a fait son travail selon le programme de législation. Sauf erreur de sa part, un rapport d'information est à la discrétion du Conseil synodal. Là le Conseil synodal dit ce qu'il a fait comme travail et invite les paroisses à poser des questions. Il invite à entrer en matière.

Le président met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à une grande majorité.

Le président passe à la discussion de détail.

Vincent Schneider, paroisse de la Chaux-de-Fonds, c'est une question au point C axe 1: il est dit que la charte des bénévoles a été mise en œuvre. Mais a-t-elle été vraiment mise en œuvre? Il avait cru comprendre que cela n'avait pas été le cas. Au point A suivant, lorsqu'il est parlé des Centres d'activités: les paroisses sont mises en accusation, il aurait voulu savoir ce que cela signifiait.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, répond que la charte des bénévoles n'est pas la charte de l'EREN. Elle date d'avant. Elle permet d'établir un certain nombre de conditions dans les engagements, elle a notamment permis d'établir un contrat avec les bénévoles mis en place.

Concernant le regard sur les paroisses il n'est pas question d'accuser qui que ce soit, mais de faire le constat qu'il y a un certain nombre de difficultés, non seulement de paroisses, mais aussi de lieux de vie et il est important de repérer cela pour la suite des travaux, afin de savoir où il y a des articulations encore à mettre en place.

11h30 Culte à la Rouvraie présidé par Marianne Chappuis

13h45 Reprise de la session

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, se pose la question de la plate-forme "diaconie": est-ce que vraiment cette plate-forme est hyper-importante ou est-ce qu'elle peut être supprimée? D'autre part, elle lit au point C "les synergies entre les paroisses se renforcent"; elle aimerait avoir un exemple de renforcement, parce que, en tout cas par rapport à leur paroisse, elle n'a pas vu de renforcement de synergies avec une autre paroisse?

Mme Barbara Borer, Conseil synodal, explique que la plateforme de diaconie est

importante pour le Conseil synodal dans la mesure où c'est un des axes sur lequel il travaille et il est important que les paroisses soient impliquées dans ce travail. Effectivement, il y a quelques problèmes de la mettre en place, mais il n'est pas dans l'intention du Conseil synodal de la supprimer.

Les synergies entre les paroisses: c'est un vœu du Conseil synodal que les paroisses collaborent ensemble sur certains sujets, cela a été dit et redit. Elle a un exemple: des moniteurs de catéchisme vont aider au catéchisme dans une autre paroisse. Profiter que dans une paroisse il y ait des moniteurs de catéchisme et de pouvoir travailler avec ces jeunes dans une autre paroisse. Il y a d'autres exemples, mais qu'elle n'a pas sous la main.

La pasteur Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, aimerait poursuivre sur ce que M. Barbezat avait dit en lien avec la p.17 concernant la politique salariale qui arrive à ses limites et provoque des situations d'injustices: que veut dire le Conseil synodal par-là?

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, explique qu'il y a un principe dans notre Eglise: tous les diacres, pasteurs et permanents laïcs ont le même salaire. Il y a une évolution de 12 ou 13 ans dans cette idée. Il y a une sorte d'idéologie de l'égalité, or il faut se poser la question des effets sur le pouvoir d'achat que provoque la politique salariale de l'EREN. Cette idéologie de politique d'égalité des salaires est mise en défaut avec la remise en question du statut des cures. Cette idéologie allait bien à un moment où presque tous les pasteurs disposaient d'un appartement de fonction et se trouvaient eux aussi dans une situation égalitaire. Or aujourd'hui, pour toute sorte de raisons, il y a de nombreux pasteurs qui ne sont pas dans des cures, soit parce qu'il n'y a pas de cure, soit parce qu'ils ne souhaitent pas habiter dans une cure, ce qui fait qu'avec le pouvoir d'achat, aujourd'hui les pasteurs qui disposent d'une cure sont nettement avantagés par rapport aux pasteurs qui ne disposent pas d'un appartement de fonction. Il faudra réévaluer dans la suite. Le Conseil synodal pense qu'il faudra aussi reprendre la question de savoir jusqu'où il est possible de continuer l'idéologie de l'égalité des salaires notamment avec la notion de postes qui prennent des responsabilités différentes. C'est extrêmement difficile de savoir ce que veut dire prendre des responsabilités et ce que sont des responsabilités plus importantes que d'autres. Le Synode doit oser se poser la question du niveau de responsabilité, aux compétences attendues pour tel ou tel poste. Il y a des postes qui demandent des formations complémentaires.

La résolution est acceptée à une majorité évidente.

7. Rapport n° 2 du Conseil synodal relatif au programme de législature 2012-2016

Le pasteur Gabriel Bader introduit le rapport

Le Conseil synodal a vécu une expérience particulière: 6 conseillers synodaux, en charge de par leur fonction, d'exercer un regard prospectif sur l'EREN, lorsqu'ils se retrouvent pour travailler sur un programme de législature et qu'ils constatent dès les premières discussions qu'ils sont les porteurs de 6 ecclésiologies différentes...alors que la préparation d'un programme de législature devra engendrer un travail à l'interne du groupe. Il se souvient de cette matinée de travail à la Joliette où ils ont chacun commencé par dire ce qui était le plus important pour eux, dans l'Eglise et dire d'où ils héritaient leur idée. Il se souvient de cette étape comme d'une découverte de leurs différences comme une prise en compte des largesses de leurs possibilités. Il s'en souvient aussi comme d'un magnifique moment au cours duquel ils ont été obligés de reconnaître la valeur de chacun de leur regards. Mais il se souvient aussi, il doit le dire, de moments où il s'est vraiment demandé s'ils allaient y arriver. Les députés peuvent se l'imaginer, il a fallu prendre du temps pour s'écouter, pour comprendre, pour mesurer et déterminer ce qu'ils allaient dire ensemble. Il se plaît à souligner cet aspect, parce qu'il croit que, indépendamment du résultat, le Conseil synodal a vécu au travers de ce processus une

démarche assez extraordinaire de recherche de cohésion, de construction de la collégialité dans le respect de leurs regards divers. Avant tout, il aimerait donc exprimer sa très vive reconnaissance aux membres du Conseil synodal pour la qualité des échanges qu'ils ont pu avoir. Il est convaincu que l'EREN pourra profiter de ce que le Conseil synodal a pu construire au travers de ce processus.

Le programme de législature doit clarifier à quel niveau il intervient. Il ne définit ni notre identité d'Eglise, ni notre mission, ni notre théologie, ni nos visions, ni nos valeurs. Tout cela doit être clarifié en amont et il doit montrer qu'il s'inscrit bien dans cette identité, dans cette mission, dans cette vision, dans cette valeur.

Ils ont tenu à rappeler en amont quelques éléments de notre identité, de notre mission, en particulier telle que le Synode l'a définie il y a quelques années, puis à décliner en valeurs qui caractérisent leur action. Le tableau de la page 7 présente sous une forme évidemment trop synthétique (mais c'est le but de l'exercice) la mission, les visions et les valeurs.

C'est important de le faire parce qu'un tel tableau permet ensuite de vérifier que les objectifs que nous nous donnons respectent les différents niveaux, nous permettent d'être Eglise réformée, d'accomplir notre mission, de faire valoir nos visions, de porter nos valeurs. A plusieurs reprises, dans leur propre processus, ils ont dû revenir en arrière parce que leurs objectifs se trouvaient en décalage avec ce qu'ils avaient défini en amont. Il y a donc une forme de cohérence à rechercher.

Le programme de législature ne décrit plus l'identité ni la théologie, ça a déjà été fait en amont, mais décrit une stratégie: cela veut dire comment allons-nous faire dans les années à venir pour mener notre mission telle que définie plus haut? La stratégie, c'est choisir, proposer des orientations, déterminer des priorités.

A la page 11, il se présente comme au travers d'une quadruple lunette. Quatre manières de regarder notre Eglise. Quatre angles d'attaque par lesquels on peut décrire quelles sont nos priorités. L'ordre dans lequel ces angles d'attaque sont présentés n'a pas d'importance, par contre il importe que ces 4 axes soient correctement équilibrés: on ne peut pas parler de finances sans parler de ce qui sera proposé comme service; on ne peut pas parler de services sans parler de projets, de nouveautés et on ne peut pas parler des nouveautés sans parler des personnes qui travaillent...on peut regrouper ces quatre regards de toutes les manières; ils sont tous interdépendants.

Les propositions que le Conseil synodal fait sont concrètes, il relève quelques éléments: Dans la lunette financière, il faut mettre en place les mesures qui permettront de diversifier les ressources financières. En effet, le système de la contribution ecclésiastique ne permet pas à l'Eglise de toucher tous les donateurs possibles. Le système pourrait s'écrouler. Il faut inventer d'autres pistes

La lunette innovation est la plus floue, par définition, c'est le coup de peinture flou du rapport d'activité. Il y a deux choses principales: il faut être plus réactif, être capable d'intervenir rapidement. Par exemple, quand Petroplus annonce une fermeture ou qu'un centre de requérants ouvre ses portes à Perreux. L'autre idée est liée au monde numérique: comment pourrions-nous proposer nos offres par le biais du numérique; pourrait-on imaginer même, au sein de notre Eglise, une forme de communauté qui existe au travers d'un réseau numérique? Une paroisse numérique? Les députés le voient, dans cette lunette, il y a un peu de folie.

Dans la lunette services, il pense que le travail déjà commencé doit continuer au travers des postes, de la vie communautaire; définir comment la vie communautaire, au sein des paroisses, pourrait être plus cernée, dense, visible. Plusieurs projets dans les paroisses vont dans ce sens. La paroisse de Neuchâtel vient de lancer un projet pour la création d'un centre paroissial aux Valangines. C'est du concret.

Enfin dans la lunette Processus, il pense que des améliorations doivent être apportées dans les conditions de travail des professionnels et des bénévoles. Cela passe par des mesures concrètes, voire aussi salariales, mais aussi par une réflexion sur notre théologie des ministères.

Un mot sur le statut du programme de législature: comme les députés l'ont vu, et, comme

c'était déjà le cas il y a 4 ans, le Synode ne valide pas le programme mais il en prend acte. C'est absolument nécessaire car il doit pouvoir rester libre de toute décision quant à ce programme et ce durant toute sa durée. Il ne peut donc se lier à une décision aujourd'hui. D'autant que le programme de législature va changer, il va bouger au fil des événements nouveaux, au fil des projets que le Synode acceptera ou refusera. Il n'est pas fixé, il s'agit d'un outil évolutif, il ne peut donc pas être arrêté. Quelqu'un dans un Conseil paroissial a dit: " mais tous les objectifs sont présentés, cela veut dire que tout est décidé par le Conseil synodal!" Rien n'est décidé, sauf les points sur lesquels le Synode a déjà pris des directions. Pour le reste, le Conseil synodal doit poursuivre son travail: faire des propositions, convaincre et le Synode doit valider ou refuser les projets dans le cadre de ses compétences.

Le programme de législature est avant tout un outil de transparence entre le Conseil synodal et le Synode. Le Conseil synodal montre ce qu'il a en tête, ce qu'il imagine, comment il voit l'avenir. Le Synode, lui, a une image globale du paysage tel que vu par le Conseil synodal. Cela lui permet de se préparer, de mieux comprendre, lorsque les projets arrivent, le contexte dans lequel ils sont présentés. Un outil de transparence.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse du Val-de-Ruz, le Conseil de paroisse s'est penché attentivement sur ce programme de législature. Il a d'abord été très intéressé par la démarche globale, puis irrité. Intéressé par la démarche globale: dessiner l'Eglise de demain ouvre des perspectives. Le document format A5 présente bien; le rappel des premiers articles de la Constitution est bienvenu. La cascade Mission-Vision-Valeurs est prometteuse. Mais en arrivant à l'annexe, catalogue des mesures envisagées, l'irritation a pris le dessus à propos notamment de 2 sujets:

- le langage: il est parti du fait que le langage d'une institution, d'une entreprise, est une illustration de ses méthodes et il n'est pas anodin de vouloir utiliser le langage des autres pour soi-même; cela se fait parfois pour être moderne, pour faire commerce. Dessiner l'Eglise de demain, oui, mais avec quel langage? Le piège est tendu, celui d'utiliser le langage d'une entreprise pour décrire la vocation de l'Eglise: Public-cible, stratégie, clients, concurrents, collaborateurs, solutions, standards de qualité, efficacité, étude de marché...autant de mots glanés dans les documents qui ont été soumis, en particulier dans l'annexe. Quel but l'Eglise poursuit-elle avec un tel langage? Cherche-t-elle à gagner en crédibilité? Ce qu'il faut, selon l'avis du Conseil paroissial du Val-de-Ruz, c'est dire l'Eglise en lui donnant les mots qui lui reviennent: frères, sœurs, Evangile, don, grâce, vocation, partage, mort, résurrection... Ces mots ne sont "que des mots", appartenant à de doux rêveurs! Ils nous font vivre et traduisent la réalité de relation, de service, de présence et de vie à laquelle l'Eglise est appelée. La réalité de l'Eglise de demain n'existant pas encore au présent, elle se construit cependant dès à présent, symboliquement, avec des mots avant de se construire avec des actes qui en découlent directement. Or ce n'est pas avec les mots des mesures préconisées que le Conseil paroissial du Val-de-Ruz veut dessiner l'Eglise de demain, car l'Eglise qui en découlerait relèverait plus d'une entreprise humaine que du corps de Christ ce que pourtant elle est appelée à devenir.
- Le rôle des paroisses: dans le précédent programme de législature, les objectifs impliquant les paroisses n'ont été que partiellement remplis. Est-ce une raison que, dans le nouveau programme de législature, elles soient presque abandonnées? Elles n'apparaissent que très peu dans le catalogue des mesures; la seule mention qui les met vraiment en évidence se trouve en page 8 "entamer une réflexion interne sur le rôle des paroisses", ce qui peut être prometteur, mais demeure néanmoins peu ambitieux. La paroisse du Val-de-Ruz a le sentiment d'être peu-à-peu distancée. Le programme parle de finances, d'innovation, de développement de la mission de l'EREN, du nombre de cultes à déterminer-bien

que ce point relève directement des paroisses-, de clients à satisfaire. Or tout cela est pensé au niveau de la super structure, sans véritablement prendre en compte l'infrastructure paroissiale. Entre la vision du Conseil synodal et leur vision, un fossé existe. Leur réalité paroissiale n'est pas simple actuellement, que ce soit financièrement ou communautairement. Un exemple tiré des mesures est typique des vues différentes entre Conseil synodal et paroisse: la chasse aux dons réguliers de montants limités (le programme de législature parle de 50.-) n'est-elle pas du ressort des paroisses dont les ressources sont aussi nécessaires? Leurs appels réguliers vont en tout cas dans ce sens. Une question de base se pose: à quoi sert la paroisse? Dans le cas où les permanents deviendraient de plus en plus cantonaux, les paroisses ne seront-elles pas minimisées? Une dissolution petit-à-petit des paroisses remettrait en cause l'article 6 de la Constitution qui dit: "Tout membre de l'Eglise est membre d'une paroisse". L'importance de la paroisse est ici clairement exprimée. Ne devrait-on pas d'abord définir ce que notre Eglise veut pour ses paroisses avant de s'engager trop avant dans les réformes? Les priorités ne lui semblent pas adéquatement fixées. Toutefois, la paroisse ne s'opposera pas à la résolution, celle-ci n'étant pas décisionnelle, mais attestant de la prise de connaissance. Il souhaite cependant attirer l'attention du Synode sur deux aspects longuement évoqués dans leur séance de préparation: le langage trop entrepreneurial et le rôle des paroisses trop minimisé.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente

Le président passe à la discussion de détail.

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, à titre personnel, aimerait une clarification. Un programme de législature présente des objectifs généraux et spécifiques. S'il a bien entendu, le président du Conseil synodal dit que les choses peuvent changer en fonction des circonstances. Mais si tel est le cas, alors pourquoi le Synode doit-il voter ce programme de législature? Deuxième élément qui le surprend: le Synode risque de se trouver avec une analyse telle que celle faite pour le programme actuel. Alors, comment le Conseil synodal pense mesurer l'atteinte des objectifs? Il est assez surpris que rien ne soit dit sur la manière d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, souhaite revenir sur les propos de Mme Schneeberger qui a su rapporter de manière très claire, les deux thématiques abordées dans leur Conseil paroissial.

Concernant le vocabulaire, il semble très important de différencier les niveaux: lorsque nous parlons de notre identité, de notre mission, de nos valeurs, nous sommes dans des éléments qui incluent les termes souhaités (frères et sœurs, évangile), mais lorsque nous sommes dans le programme de législature, dans les objectifs, nous sommes beaucoup plus dans des termes de stratégies, de processus, de procédures. Dans ce processus, l'Eglise se pose les mêmes questions que n'importe quelle autre institution voire entreprises, même si, le Synode l'entend bien, l'Eglise n'a pas les mêmes valeurs et la même identité. Mais au niveau du "faire", de ces 4 lunettes, l'Eglise se pose les mêmes questions: qu'en est-il de nos finances? Comment allons-nous évoluer, vers quels types de services? Comment réaliser ce que nous souhaitons vis-à-vis des personnes bénéficiant de nos services? Lorsque l'Eglise travaille à l'interne, vis-à-vis des acteurs? Ce n'est donc pas tout-à-fait étonnant, qu'à ce niveau-là, le vocabulaire soit proche de ce qui est utilisé ailleurs. Il croit qu'il ne faut pas non plus faire une focalisation sur les mots. L'Eglise emprunte du vocabulaire à bien d'autres types de vocabulaire (militaire, politique, parlementaire). Ce vocabulaire, d'ailleurs imposé au XIX^e siècle par l'état avec les mêmes réticentes de la part des paroissiens que maintenant: une Eglise qui utilise le vocabulaire républicain! Bien sûr, il faut se comprendre, et là Mme Schneeberger a raison, il faut prendre la peine d'expliquer. Concernant les paroisses, elle a un peu raison

de dire que, au vu de l'évaluation de l'exercice précédent, que le Conseil synodal a mis un peu moins d'objectifs concernant les paroisses, pas pour des raisons d'évaluation des paroisses qui pourraient dire comme tout-à-l'heure: "On nous accuse de ...", mais plutôt pour une question méthodologique. Le Conseil synodal ne peut pas fixer des objectifs qu'il ne contrôle pas lui-même. Ils ont essayé de réorienter les objectifs de façon à pouvoir dire: "nous Conseil synodal, nous pouvons agir sur ces objectifs-là!" Il espère évidemment, mais cela fait partie de leur mission et de leur fonction, qu'un certain nombre de ces objectifs, dans chacune des lunettes, de ces projets, puissent s'incrémenter avec les paroisses. Il espère qu'il y aura une déclinaison d'un certain nombre d'objectifs dans la réalité des paroisses, même si c'est un projet sur lequel il faudra encore travailler. Le Conseil synodal pense qu'il doit être attentif, probablement plus que par le passé aux liens avec les paroisses pour favoriser d'une part la compréhension mutuelle et les projets communs.

Sur ce point, le Conseil synodal est convaincu qu'en dépit des compétences, les paroisses ne sont nullement mises en cause, il faut réfléchir ensemble à des perspectives de notre Eglise qui concernent non seulement les paroisses, mais aussi les autres Eglises romandes, voire les Eglises de Suisse. Oui, la réflexion concerne les paroisses, mais le Conseil synodal réfléchit à quelque chose qui concerne notre EREN. Il souhaite encore réagir à l'expression: "si les postes deviennent de plus en plus cantonaux", ça n'est en tout cas pas une perspective du Conseil synodal.

Il en vient aux questions de M. Peter: oui, le programme de législature peut changer et il peut promettre qu'il va changer! C'est pour cela qu'il ne faut pas le voter, mais "prendre acte" de l'image actuelle que le Conseil synodal a aujourd'hui. Mais ce programme va être influencé, voire changé par les circonstances et par le Synode au fur et à mesure des projets proposés.

Concernant la mesure des objectifs, le Conseil va fixer des indicateurs, mais ce n'est pas encore fait. Il va prévoir des indicateurs et un outil pour assurer un suivi, utiles à la fois pour Conseil synodal et la Commission d'examen de la gestion.

Mme Miriam Schneberger, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre désire rebondir à ce qui a été dit. Elle a bien entendu qu'un vocabulaire a été imposé, que d'autres ont été librement choisis dans d'autres domaines. Elle ne considère pas l'Eglise comme n'importe quelle entreprise ou institution. Elle souhaite rendre attentif le Conseil synodal que le vocabulaire choisi en amont dans les visions ou les missions peut se retrouver au niveau des réalisations.

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, dit qu'il n'est pas tranquillisé mais informé. Il se dit prêt à demander une modification de la résolution car, peut-être par des expériences qui ne sont pas liées au programme de législature, mais par des débats difficiles de ce Synode, lorsque qu'il est dit: "vous avez décidé" sous-entendu: "on ne peut plus rien changer", il souhaite que soit mentionné la possibilité que ce programme pourrait, en fonction de la réalité, être adapté. Il craint que si le Synode prend acte, il lui soit dit qu'il était d'accord. Il sera proposé une résolution plus souple.

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre, pense que le vocabulaire est un point très important et qui, en ce moment, pose problème à bon nombre de personnes dans l'Eglise. Il aimerait que le Conseil synodal l'entende vraiment: il faut entendre ce qui pose problème dans ce vocabulaire. C'est à-dire sa gestion: si le même vocabulaire est utilisé à l'interne et à l'externe, il va commencer à y avoir des problèmes dans la définition interne: c'est-à-dire, est-ce que l'Eglise sait encore de quoi elle parle? Lorsqu'elle utilise un vocabulaire d'entreprise, se considère-t-elle comme une entreprise? Même en utilisant un vocabulaire à l'externe qui leur permette de comprendre nos codes, il y a aussi quelque chose de piégeant car l'Eglise veut parler à l'autre de sa réalité avec leurs mots. Et notre réalité est notre fierté, notre identité, alors pourquoi pas en parler le plus possible avec nos mots, empreints de notre histoire, de notre

compréhension, des mots qui sont beaux mais qui, effectivement ne sont plus compris par certains; mais pourquoi ne pas leur donner de quoi les comprendre et qu'ils puissent ainsi entrer dans notre identité, et que, peut-être, ils fassent de notre identité leur identité au travers du vocabulaire. Cela lui saigne le cœur de voir "Service-client" parce que c'est le contraire de la réalité. Il lui faut une abstraction fondamentale pour voir son ministère au travers de tels termes. Voilà le message qu'il souhaite transmettre au Conseil synodal: dans les rapports transmis au Synode: s'il vous plaît, ménagez les députés!

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, dit qu'il adhère aux propos de Mme Schneeberger et du pasteur Yves Bourquin. Il aimerait dire que, par souci de clarification, ce mot "service-client" le gêne lorsqu'il est dit que l'EREN adapte ses services en fonction des attentes des bénéficiaires. Bien sûr qu'il est indispensable de faire un effort d'inculturation. N'empêche que n'importe quel missionnaire sait qu'il va apporter quelque chose de nouveau par rapport à l'attente des gens, ou alors il ne comprend rien de ce que l'Évangile soit une révélation, qui précisément est quelque chose qu'on attendait pas, et c'est ça la Bonne Nouvelle! Il y a de l'inespéré qui arrive et de l'inattendu qui est annoncé! Alors dire que l'Église va adapter ses services aux attentes des bénéficiaires, c'est en partie juste et en partie totalement faux. L'Église ne va pas adapter l'Évangile à ce que les gens veulent en entendre, mais elle peut apporter la bonne surprise qu'il peut apporter beaucoup plus que leurs attentes! Voilà comment le vocabulaire peut écraser des choses qui font vivre l'Église. Dans ce sens-là, il y a une irritation et une souffrance, l'Église ne se sent pas reconnue dans la vocation qui est la sienne et qu'elle a exercée depuis plusieurs années. En herméneutique, il est évident que le vocabulaire n'est pas si neutre que cela et qu'il influence notre mentalité, notre vision, notre compréhension du ministère. Personnellement, il ne se sent pas un prestataire de services, il n'a pas besoin de se sentir valorisé par un cadre sécurisant, ce qui le motive, c'est l'amour de Jésus-Christ tel qu'il le partage avec des frères et sœurs; c'est parfois désécurisant, parce que cela mène dans des chemins qui ne sont pas toujours balisés ni avec une gratification de la part de tout le monde (le nombre croissant de martyrs dans le monde le prouve).

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, paroisse du Joran, dans le droit fil de choses qui ont été dites, le Conseil paroissial a fait le constat que cela change la nature de l'Église, si elle va dans ce sens. Elle est d'abord communauté pourvoyeuse de liens, pour faire des choses avec les gens, bien sûr en tenant compte d'où ils en sont et de quoi ils ont besoin.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, apprécie beaucoup ces discussions très intéressantes, mais il précise que le Conseil synodal a fait un effort: il a enlevé le mot "client" partout sauf dans un endroit qui a été oublié et c'est ce qui est ressorti. Il s'en explique: le mot "client" a une signification populaire, économique très claire: c'est quelqu'un qui donne du fric pour pouvoir recevoir quelque chose. Évidemment, l'Église ne travaille pas comme cela; Mme Lavoyer a bien fait de souligner très adroitement qu'une des spécificités de l'Église est une relation avec les gens qui reçoivent ses services, mais ils sont en même temps partie prenante de l'Église qui offre les services, c'est une particularité de notre institution. C'est davantage un partage qu'un service client. De ce point de vue-là, le terme client aurait dû disparaître, mais il a été utilisé de manière beaucoup plus technique.

Concernant l'entreprise, il aimerait relever que la question n'est pas de savoir si nous sommes une entreprise ou non, c'est une très mauvaise façon de poser la question. La question est plutôt de savoir en quoi nous y ressemblons et sur quels points nous ne pouvons pas y être comparés. C'est déjà plus difficile à discerner, il se réjouit d'entendre les députés en parler. La question est aussi de savoir en quoi l'EREN ressemble et en quoi elle ne peut pas être comparée à une association caritative, de même pour une institution de droit public. De toute évidence, l'Église a repris des modèles de droit public (système parlementaire), des modèles de l'association caritative, de l'ONG et de

l'entreprise (salaires), mais il faut définir là où sont les limites. Dans cette réflexion, il faut aussi définir la part idéologique de notre perception, il n'est toujours sûr que parce qu'elle choque, elle soit mauvaise. Il veut dire par là que l'Eglise doit réfléchir pour savoir si vraiment elle est si particulière que ça! Il a eu l'occasion dans une des formations qu'il a suivie de dire au professeur que, dans l'Eglise ce n'était pas tout-à-fait comme cela, et le professeur lui a démontré que cela n'était pas si différent que cela! Il croit qu'il faut réfléchir idéologie et voir en quoi l'Eglise est si différente des autres avec les exigences éthiques.

A son avis, il y a un énorme malentendu sur les attentes des gens. D'abord, il ne faut pas confondre Evangile et service, on adapte les services mais pas l'Evangile. Mais surtout, répondre aux attentes des gens, ce n'est pas faire ce que les gens nous demandent, mais c'est écouter les gens et comprendre où ils sont et ce dont ils ont besoin. Un exemple qui est tout-à-fait cela, les services funèbres: souvent les gens disent: "Oh! un pasteur oui, mais pas de prière!" et, lorsque le pasteur va visiter la famille, les écoute et les rejoint, en fait c'est cela leur besoin profond. Ecouter, discerner et se poser des questions. C'est ça répondre aux attentes des gens, c'est ça que le Conseil synodal attend. Personnellement, il est extrêmement frappé et touché de voir que c'est ce que Jésus fait tout au long de sa vie dans sa manière de rencontrer les gens et de la manière dont il leur répond; il refuse souvent de répondre de la manière qu'il lui est demandée pour répondre autrement. C'est chaque fois une réponse spécifique. Nous devons développer cette qualité d'écoute. Il se permet, au risque de choquer quelques-uns des députés, de dire qu'il y a des entreprises à but lucratif, qui savent faire cela mieux que nous. Il croit aussi que l'Eglise doit faire attention à une sorte de préjugé général que l'Eglise pourrait avoir sur d'autres approches qui existent et sur lesquelles l'Eglise a aussi des choses à apprendre dans la qualité d'écoute. Il dit que l'Eglise ne fera jamais faux en écoutant les gens.

Le président vérifie que le pasteur Bader a bien répondu. Il passe à la résolution pour laquelle la Chaux-de-Fonds propose un amendement.

Amendement de la Chaux-de-Fonds

Le Synode prend acte du programme de législature 2012 – 2016 joint à ce rapport et demande au Conseil synodal de l'associer, ainsi que les paroisses, à sa mise en œuvre.

M. Claude Waelti, paroisse de la Chaux-de-Fonds, dit que la mise en œuvre du programme de législature concerne le Conseil synodal, mais aussi le Synode et les paroisses. Il est nécessaire de signaler la nécessaire synergie qu'il doit y avoir entre toutes les instances de l'Eglise. Le programme de législature 2008-2012 a montré que les objectifs les mieux réalisés étaient ceux où seul le Conseil synodal était engagé, alors que lorsque les paroisses étaient impliquées, les objectifs étaient moins bien réalisés. Il aimerait insister sur le fait que c'est un programme global. Le conseil paroissial veut dire par cet amendement que tous doivent tirer à la même corde. Prendre acte, c'est bien, mais le complément demandé veut dire que le Synode veut aussi être partenaire et travailler à sa mise en œuvre.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, il a cru s'entendre parler en entendant M. Waelti! Il le remercie de cet appel! Il le comprend comme une interpellation au Conseil synodal à soigner sa communication. L'intention de cet amendement est incontestable: il faut absolument que les différents organes de l'EREN se sentent associés. Mais il comporte un problème insurmontable: les paroisses et le Synode n'ont pas à supplier le Conseil synodal de les associer. Les textes réglementaires sont assez clairs, si l'intention de l'amendement est claire, la rédaction pose problème.

L'amendement est refusé par 33 voix contre 8.

Amendement de M. Jacques Peter

Le Synode prend acte du programme de législature 2012 – 2016 défini dans le contexte socio-économique actuel.

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, à titre personnel a tout-à-fait compris le désir du Conseil synodal de ne pas se bloquer avec des objectifs qui seront amenés à évoluer. Quatre ans, c'est long, ainsi ce texte ne liera pas le Conseil synodal et le Synode si le contexte changeait.

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, évidemment un programme de législature, par définition, est établi évidemment dans un contexte socio-économique. Il se demande si cet amendement est proposé par défiance envers le Conseil synodal qui pourrait dire: "Vous avez décidé, alors c'est comme ça!" Lorsque le Conseil synodal a fait référence à des décisions précises, citées et pas à des décisions prises lorsque le Synode a pris acte. C'est superflu et un peu interrogant envers les intentions du Conseil synodal.

M. Jacques Peter, paroisse du Joran, regrette que cela soit pris comme de la méfiance car c'est simplement de la clarté.

L'amendement est refusé par 28 voix contre 15.

Résolution

Le Synode prend acte du programme de législature 2012-2016 joint à ce rapport

Elle est acceptée à une majorité évidente.

Le vote d'ensemble est accepté à une majorité évidente.

8. Rapport d'information n° 6 du Conseil synodal relatif à la question de la vie communautaire et le tableau des postes

Le président rappelle qu'il a été demandé que ce rapport, bien qu'informatif, soit présenté.

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, Conseil synodal, précise que c'est un rapport d'information à l'intention du Synode sur l'état des travaux du groupe de travail de revoir les critères pour établir les postes. Lors de la discussion portant sur le tableau actuel, certains députés avaient proposé que les paroisses soient associées à la réflexion sur les critères à prendre en compte pour l'attribution du nombre de postes.

Si le Conseil synodal se réjouit de l'engouement suscité par ce rapport, il déplore toutefois le ton et l'agressivité qu'ont choisis certaines paroisses. Elle rappelle qu'il s'agit du rapport du groupe de travail, de membres de notre Eglise et non du Conseil synodal. Il ne sera pas possible de répondre à la quarantaine de questions posées par 4 paroisses.

Plusieurs portent sur les modalités qui ne sont pas d'actualité maintenant puisque l'évolution des travaux n'est pas suffisamment avancée pour pouvoir traiter ce point. Il est difficile de répondre à des questions qui visiblement sont des procès d'intention. Elle espère répondre à plusieurs questions dans sa présentation.

Le mandat du Synode et la mise en place des travaux montraient qu'il n'était pas possible de calculer un certain nombre de poste en fonction d'un budget X ou Y mais qu'il était préférable de se poser la question du type de vie communautaire que l'Eglise veut. En fonction de ce choix et d'une consultation aussi large que possible, il pourrait alors se profiler un nouveau tableau des postes. Le groupe de travail a d'abord fait un recensement de ce qu'était l'EREN: ses organes, les tâches dévolues par le Règlement général, ses activités dans les paroisses et les services cantonaux. le nombre de lieux de

vie, de communautés locales, de temples. L'EREN aujourd'hui, c'est 9 paroisses et les services cantonaux entre lesquels se répartissent 60 postes sur 79 personnes, compte tenu des temps partiels et de près de 2 postes vacants. Certains d'entre nous n'ont pas encore intégré les changements induits par EREN 2003, alors pourquoi changer à nouveau, ceci d'autant plus que notre Eglise n'est pas pauvre et aurait les moyens de rester à son état actuel pour quelques années encore? Cette question est présente à l'esprit de beaucoup d'entre nous qui souhaiteraient revenir à l'Eglise de notre enfance: il y avait dans ce temps-là une majorité de protestants dans ce canton, l'EREN disposait de 88 postes pour plus de 80'000 membres et d'un budget qui permettait de financer le tout. Il n'est pas possible de passer à côté d'un lieu commun qui dit que gérer, c'est prévoir! Or tous les soubresauts vécus ces dernières années, ont amené l'Eglise à devoir prendre des décisions dans l'urgence et une certaine inquiétude pour nombre d'entre nous. Prendre des décisions dans l'urgence, c'est conduire tout le personnel et les paroissiens dans l'inquiétude. Chacun préfère savoir ce qu'il adviendra de sa vie spirituelle. Y aura-t-il assez de ministres? Aura-t-on de quoi subvenir à leurs besoins. Quelle forme prendra la vie communautaire? Qu'advient-il des permanents aujourd'hui employés par l'EREN? Il est vrai qu'on pourrait reprendre Matthieu 26:34: "regardez les oiseaux du ciel qui ne sèment ni ne moissonnent. Ne vous inquiétez pas du lendemain, demain s'inquiétera de lui-même". Le Conseil synodal est, certes, des gens de peu de foi. Qui de nous auquel on confierait sa maison, son Eglise, parviendrait à ne tenir aucun compte des circonstances extérieures, des moyens mis à sa disposition, du fait que le nombre de ses membres diminue, que ce dont il a hérité est trop lourd pour lui? Beaucoup d'entre nous souhaitent que notre Eglise évolue en fonction de ce qu'elle peut offrir et qu'elle donne aux gens qu'elle emploie une certaine sécurité, une stabilité, même si plusieurs aujourd'hui ont dit ne pas en avoir besoin, pour d'autres, cela reste important. Pour cela, après avoir pris en compte son état actuel, le fait que ses finances sont appelées à diminuer, le système de la contribution ecclésiastique pourrait changer. Deux éléments: l'air du temps n'est plus à fréquenter l'Eglise, donc de payer sa contribution, et une moyenne d'âge élevée associée à une pénurie ministérielle ont conduit le Conseil synodal à repenser l'Eglise de demain, de sa vie communautaire qui conduira à établir les postes paroissiaux et cantonaux. Pour ce faire, il fallait que le groupe de travail ait une idée plus complète de ce qui se fait à l'heure actuelle. Il a recensé les activités et les a réparties en catégories, il s'est posé bon nombre de questions: quelles sont les tâches relevant d'un pasteur coordinateur, généraliste, coordinateur? Quelles sont les tâches relevant d'autres permanents, voire de bénévoles? Quelles sont les tâches pouvant être groupées relevant de plusieurs paroisses? Y a-t-il des tâches spécifiquement cantonales, paroissiales? Y a-t-il des tâches qui peuvent être préparées en commun, mais vécues en paroisse individuellement? Y a-t-il des tâches confiées à un seul organisateur cantonal? Ce sont là quelques-unes des nombreuses questions que s'est posées le groupe de travail. Comme le demandait le mandat donné par le Conseil synodal, il convenait alors d'examiner comment recentrer la vie communautaire en partant de la situation actuelle. Le groupe a cherché à définir cette notion. La mise en commun des recherches sur ce thème a amené à illustrer cette notion et elle en donne quelques éléments, car si l'on peut voir quelques éléments négatifs, il y a aussi beaucoup d'éléments positifs. Quelques synonymes: mettre en lumière, revaloriser, cadrer, polariser, centrer à nouveau, rassembler les énergies, revenir à l'essentiel, rassembler toutes les forces pour mieux rayonner, stimuler la visibilité d'une présence. L'ensemble de ces mots a donné au groupe de travail la définition du mot "recentrer".

Le groupe a élaboré 3 propositions d'ébauches de vie communautaire à compléter et à enrichir par les paroissiens et les paroisses. Plusieurs des modalités ne sont évidemment pas encore établies.

- **Modèle 1**
Les unités paroissiales, les ministères paroissiaux et cantonaux sont définis selon les schémas. Mais cela peut être défini plus précisément dans le cadre d'une

Eglise de demain qui serait communautaire, qui ferait une place à ce qui est déjà existant. Il faut des lieux de rassemblement forts dans lesquels les différents groupes paroissiaux peuvent se reconnaître et être reconnus. Les différents groupes participent à l'organisation de cultes (familles, etc). L'Eglise de demain est vecteur de foi: la catéchèse devient désormais priorité, solidaire des petits par le Christ, cela devient aussi une priorité; elle doit être capable de faire face à de nouveaux projets. Au niveau des postes paroissiaux, chaque permanent a le sentiment de participer à l'ensemble de la mission de l'Eglise et est solidaire avec les autres parties et il doit y avoir collaboration respectueuse avec les autres ministères. Chaque permanent dispose d'un espace de créativité; il a le sentiment d'appartenir à une équipe dont il a le soutien pour son ministère. Les services funèbres et les autres actes ecclésiastiques sont répartis équitablement entre tous. Les tâches de gestion de l'Eglise sont assurées par les bénévoles. Les postes cantonaux dépendent des services cantonaux. Elle ne donne pas plus d'éléments car ils sont encore modifiables par les paroisses.

- **Modèle 2**

L'accent mis sur une richesse d'accueil, d'écoute, de soutien et de partage. L'Eglise sera un lieu de rencontre, de partage, d'enrichissement personnel et d'épanouissement. Les activités proposées répondront aux besoins des individus et de la communauté. Ce sera une Eglise de proximité mais aussi de rassemblement. Ce sera un cadre de travail qui permettra aux permanents d'exprimer leurs dons et leurs compétences. La vie locale de la paroisse devra permettre aux paroissiens de vivre leur foi au quotidien au travers d'activités régulières. Les ministres en paroisse sont des animateurs de la vie locale. Pour gagner en qualité, en efficacité et en richesse d'accueil, tout un autre pan de l'activité de l'Eglise est organisé au travers de ministères partagés sur l'ensemble du canton. Les ministres qui sont spécialisés sont des sortes de bergers itinérants qui organisent une activité à l'échelle des paroisses du canton ou d'une région. Pourquoi ne profiter qu'une seule fois, à un seul endroit, de tout un travail de préparation réalisé avec soin par des personnes spécialisées et motivées. Dans cette optique, les structures de l'EREN ne sont pas profondément modifiées, mais la répartition des postes est remaniée, une partie des postes paroissiaux sont réduits au profit des ministères cantonaux. De nouveaux organes sont créés pour coordonner les activités. La circulation de l'information sera un vecteur essentiel pour un bon déploiement des forces et activités. Les conseils paroissiaux conservent la mission de gérer et d'organiser la vie locale. Les colloques organisent les activités vécues au sein des paroisses et les centres cantonaux programment, développent, structurent et organisent les activités des centres cantonaux. Les colloques cantonaux pilotent et coordonnent ces activités. Le conseil cantonal réunit des représentants de toutes les paroisses et du Conseil synodal et a pour tâche de surveiller et de mettre en œuvre la coordination et le déroulement des activités cantonales et de mettre en évidence des éventuels dysfonctionnements.

- **Modèle 3:**

Celui d'une convention inter-paroissiale. Il maintient les structures paroissiales actuelles. Les ministres des paroisses coordonnent et valorisent les lieux communautaires et se chargent d'une mission pour plusieurs paroisses au travers d'un réseau. Celles-ci se lient par des conventions pour une ou plusieurs activités que l'une d'elle prend en charge pour les autres.

Quelle que soit l'option privilégiée par les paroisses, déjà présentées ou proposées par des paroissiens ou des paroisses, il convient d'avoir des lieux phares, lieux où une activité particulière serait mise en évidence ainsi que la mise en place d'un service de bénévoles

où il s'agirait de reconnaître l'immense travail qu'ils effectuent, de leur offrir un cadre de travail sécurisant leur permettant de se former et d'obtenir des attestations pour pouvoir exercer dans un autre cadre que l'Eglise.

Une consultation large des paroisses implique un savoir-faire tant en matière de public touché au moyen d'un questionnaire qu'au moment du dépouillement. Le groupe de travail sera aidé par un spécialiste qui aidera à toucher un large public, à élaborer des questions dont les réponses seront utilisables. La consultation aura lieu aux environs de fin août-début septembre. Le groupe aura un important travail de synthèse pour présenter un rapport au Conseil synodal, qui fera alors son rapport, probablement pour le Synode de décembre. Certains pensent que l'échéance est trop courte, peut-être ont-ils raison; il faut dire que face aux enjeux, ce ne serait pas un luxe d'avoir plus de temps. A ce stade, l'espoir persiste que le groupe parvienne à tenir les délais qu'il s'est fixés.

Ainsi à l'avenir, afin que la structure de l'EREN ne devienne pas inerte, sans vie, dans ce cadre repensé, nous devons rester ouverts à la force de l'Esprit, sans toutefois prétendre que l'Esprit agisse seul au milieu des vierges folles.

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, invoque la motion d'ordre. Il a déposé une motion en début de séance, mais comme elle concerne ce rapport No 6, il demande s'il est possible, après avoir entendu son contenu, de la prendre maintenant.

Le président lit la motion Yves Bourquin.

"Le Synode charge une commission synodale d'étudier un modèle relatif à la question de la vie communautaire qui remet les forces ministérielles dans les paroisses."

Pendant que le texte de la motion apparaît sur l'écran, **le président** poursuit les débats.

Mme Christine Hahn, paroisse de Neuchâtel, ne sait pas si elle doit s'exprimer avant ou après avoir traité la motion. Ayant reçu l'aval du président, elle remercie le groupe de travail qui s'est penché sur cette question. Il est vrai que, bien souvent, on ne remercie pas les groupes qui font un grand travail. Le document fourni, même si c'est encore un document de travail, permet au Synode de voir les enjeux par les ébauches proposées. Toutefois, un certain nombre de questions apparaissent.

- Les modèles: la première question est générale. Elle trouve son point de départ dans l'affirmation du Conseil synodal: "chacun prend en compte le fait qu'il y aura à l'avenir des pasteurs généralistes (un à deux par paroisse) et des ministres spécialisés engagés dans des projets inter-paroissiaux". Cette phrase est surprenante car, à leur connaissance, aucune décision n'a été prise par le Synode sur le rôle des ministres dans l'EREN. Dans la résolution 162 G, le Conseil synodal a été mandaté pour présenter des pistes pour des projets inter-paroissiaux...et une clé de répartition des postes. Il n'est mentionné nulle part qu'il y aurait des pasteurs généralistes et des pasteurs spécialisés. Est-ce bien le cas? Est-ce que la prise de position du Synode de juin 2011 est toujours respectée en présentant des modèles différents?
- La régionalisation: avec EREN 2003, notre Eglise a déjà vu une régionalisation, soit sur une ville, soit sur plusieurs villages, ou un district. Il est dès lors surprenant de lire: "Ainsi on ne pourra plus à l'avenir se contenter d'une vie communautaire restreinte aux contours de la paroisse ou d'un lieu de vie ou d'un secteur d'activité." Les paroisses actuelles sont grandes et répondent à une certaine logique. Le Conseil paroissial de Neuchâtel croit qu'elles sont capables d'organiser des collaborations de travail plus larges si cela répond à un besoin. Est-ce que la contrainte à la collaboration proposée dans les 3 modèles présentés va améliorer la situation? Est-ce que les décisions extérieures permettront d'organiser cette collaboration? Est-ce que la surcharge administrative et en

colloque ne va pas plutôt provoquer l'épuisement des ministres? Comment les Conseils de paroisse pourront-ils assumer leurs responsabilités s'il n'y a plus de structures paroissiales?

- L'échéancier: Est-il possible que la consultation des paroisses puisse modifier le projet? Dans ce cas, le calendrier (consultation en septembre / rapport en octobre / décision en décembre) est-il vraiment réaliste? Comment mettre au point la consultation paroissiale si l'on veut qu'elle soit représentative et qu'elle permette une prise de conscience en même temps qu'une expression vraie?

Mme Françoise Ducommun, paroisse de la Chaux-de-Fonds, le Conseil paroissial n'a pas eu le temps d'arriver à ce dossier au terme de la préparation. Néanmoins, elle s'exprime au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds, car elle a recueilli les commentaires des uns et des autres et elle en a fait une synthèse, raison pour laquelle certains passages seront un peu redondants avec ce qui a déjà été dit, mais pour rester fidèle à sa paroisse, elle restera fidèle à ses notes. D'une manière générale, elle remercie chaleureusement le groupe pour l'énorme travail accompli. Il s'agit pour l'heure d'ébauches de pistes. Les consultations auront-elles lieu en assemblée de paroisse? Comment accompagner les paroissiens dans cette nouvelle cure d'amaigrissement? Certains ont de la peine à s'adapter! Où résidera le cœur de la paroisse? Les 3 exemples restent compliqués à comprendre. Ces 3 scénarios présentent tous un intérêt. Ce n'est pas évident de repérer comment se rendre compte de la situation et des efforts pour tenter de clarifier les projections sur l'avenir. Malgré cela, ils se rendent bien compte qu'il s'agit d'ébauches de pistes et qu'il reste encore beaucoup à faire. Quelques questions: les consultations concerneront les seuls Conseils paroissiaux, ce qui leur paraîtrait regrettable, tant il est vrai que cela touche de près chaque paroissien? Auront-elles lieu en assemblée de paroisse, ce qui serait hautement souhaitable, mais qui serait beaucoup plus long que prévu (trouver des dates, convoquer des assemblées, etc)? Comment accompagner les paroissiens dans cette nouvelle cure d'amaigrissement, cela rejoint une préoccupation déjà évoquée lors de la présentation du rapport d'activités? En effet, nombre d'entre eux ont l'impression de pas encore être remis, voire pas du tout, du passage à EREN 2003 et ont de la peine à s'adapter à tous ces changements? Comment en tenir compte? Dans une paroisse remaniée pour la nième fois, où résidera le cœur, l'âme de la paroisse? Sur la présentation des scénarios en général: malgré la présentation et les exemples donnés, ils restent compliqués à comprendre; il faudra peut-être, à l'avenir, des exemples plus détaillés, plus explicites. Elle note que la présentation de Mme Mayor-Aubert éclaire déjà certains points. Ces trois scénarios présentent tous un intérêt et les enjeux sont déjà relevés. Comment le groupe voit leur développement, leur approfondissement au gré des consultations à venir? Existe-t-il des lieux où se vivent certains de ses modèles? Sur les points 3.1, 3.2 et 3.3 il n'est pas évident de voir comment le travail est organisé dans les colloques, centres d'activités et autre groupes. Il est difficile de se rendre compte du nombre de réunions, de comités qui seront nécessaires par activité et pour chaque permanent, comme pour chaque bénévole. Comprendre les changements qui sont impliqués dans le tableau des postes entre paroisses et canton, selon une des trois versions: c'est une des choses difficile à faire. En préparant ce changement, il est important de rester conscient aussi de ce que nous perdons, notamment les connaissances et les compétences propres à chaque paroisse aujourd'hui. Aujourd'hui, les permanents qui exercent un ministère spécialisé vivent sur place, ils ont une proximité géographique avec leur public, ce qui ne serait plus le cas. Y-a-t-il d'autres conséquences encore et comment allons-nous les vivre? Concernant plus spécifiquement le contenu des scénarios, lorsqu'il est dit "Le Conseil paroissial est responsable de la vie communautaire de la paroisse", est-il possible de définir ce que veut dire "vie communautaire de paroisse" et la collaboration entre les Conseil paroissiaux et une unité pastorale? Cette option offrirait aux ministres des échanges au niveau du colloque, du travail en équipe, mais qui anime ces rencontres? Qui gère le travail d'équipe

et avec quelle préparation? Actuellement cette dimension d'équipe se révèle difficile. Comment travailleraient les ministres cantonaux au niveau de la paroisse? Quelle relation avec les paroissiens et les Conseils paroissiaux? Quelle autonomie des ministres paroissiaux? La place cantonale très, voire trop importante, si l'on considère que les paroisses sont des associations. Alternative "convention inter-paroissiale": c'est l'alternative la plus proche de notre fonctionnement actuel et de la place actuelle des paroisses et des ministres. Reste toujours la question de la collaboration et de l'organisation au sein des équipes de ministres. Service des bénévoles: il est important de nourrir, de valoriser et de reconnaître les compétences préexistantes des bénévoles y compris du Conseil paroissial. Pour quelles activités la formation sera-t-elle nécessaire. Quels seront les changements pour les bénévoles s'ils sont rattachés à un ministère cantonal? S'agira-t-il d'une valorisation? Un ou deux pasteurs généralistes par paroisse: quelles possibilités y aura-t-il encore pour ces pasteurs de connaître les paroissiens et de leur offrir un suivi pastoral? L'EREN compte-t-elle sur davantage de diacres et de bénévoles, si oui, avec quelle préparation et pour quelles responsabilités? Quelques points de détails, mais importants à signaler: Ne pas oublier de penser aux côtés pratiques pour les familles (par exemple: des activités dans divers lieux aux mêmes heures pour les enfants d'une même famille).

Si nous souhaitons un rapport qui tient la route, les délais envisagés sont-ils bien raisonnables? Le Synode vient d'entendre Mme Mayor-Aubert dire qu'elle espérait les tenir. Simplement, le Conseil paroissial de la Chaux-de-Fonds se demande s'ils sont cohérents au vu de tout ce qu'il reste à faire? Il comprend bien que le temps presse pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions, mais quelle seraient les conséquences d'une trop forte pression sur le groupe en matière de délai? Ne vaut-il pas mieux se donner le temps nécessaire, plutôt que vouloir trop précipiter les choses et de devoir recommencer après peu de temps? Le Conseil de paroisse de la Chaux-de-Fonds insiste auprès du Conseil synodal pour qu'il accorde le temps nécessaire au groupe pour qu'il ait le temps de faire son travail de manière satisfaisante et également afin que les consultations auprès des paroisses aboutissent à des résultats probants. Ils ne feront pas d'amendement, mais il insiste ardemment auprès du Conseil synodal d'adapter l'échéancier aux nécessités et de prévoir un peu plus de temps pour arriver à la présentation de ce rapport.

Le Pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-2-Lacs, soutient la motion du Joran. Car en préparant ce Synode, le Conseil paroissial de l'Entre-2-Lacs a eu l'impression que ces 3 modèles étaient très semblables (pasteurs généralistes et spécialistes) mais avec des modalités différentes. Il serait bien en décembre, lors de la présentation, d'avoir un autre modèle totalement différent. Il semble également que de prendre cette motion en décembre serait trop tard puisque le rapport devrait être présenté en décembre.

Le président demande si les questions doivent purement et simplement être envoyées à la commission.

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, Conseil synodal, ce modèle pasteur généraliste/pasteur spécialiste tarade bien des personnes mais le groupe aussi. Il espère que les députés feront des propositions afin d'élargir les modèles possibles. Il n'y a pas de miracle, un groupe qui travaille dans un système, y reste! Il s'enrichirait de plusieurs autres suggestions qui pourraient sortir de ce principe pasteur généraliste/pasteur spécialiste qui existe d'ailleurs déjà maintenant. L'idée générale du groupe de travail a été orientée par le fait qu'il semblait que bien des personnes se plaignent qu'EREN 2003 n'était pas digéré. Il paraissait difficile de faire avec moins de moyens sans changer un minimum de structures; le groupe a souhaité ne pas changer trop l'environnement connu par nos paroissiens, c'est pour cela que le groupe de travail a proposé des structures pas trop éloignées de ce qui existe mais en tenant compte des nouveaux objectifs fixés. Le maître mot est celui de l'ouverture: tous ceux qui ont des suggestions à faire, des modèles à

proposer seront les bienvenus; ils seront traités comme les autres.

La paroisse de Neuchâtel a été gênée par l'idée de restreindre le contour des paroisses, mais c'est le principe des transversalités exposé par Gabriel Bader: les paroisses auront besoin les unes des autres, cela impliquera que les paroisses travaillent ensemble. La richesse de notre Eglise sera d'avoir le plus possible de contacts les uns avec les autres.

Les surcharges administratives: évidemment que c'est un problème qui existe déjà aujourd'hui, le groupe sera attentif à ce que cela soit le moins possible le cas.

Echéancier: le groupe est de bonne volonté, il s'est rencontré de nombreuses fois, mais chacun a des activités professionnelles. Il a essayé d'être prêt pour ce rapport, de manière pas très satisfaisante puisqu'il n'entrait pas dans les détails. Si en décembre, le groupe n'est pas prêt, il fera un rapport complémentaire, mais il espère être prêt.

Concernant la consultation: elle a déjà répondu dans sa présentation à cette question.

Elle sera aussi large que possible. Le groupe sera conseillé par un expert en consultations afin que les réponses puissent être utilisées.

Accompagnement des paroisses: tant que le modèle n'est pas encore choisi, elle voit mal comme il est possible d'accompagner les paroisses. Mais c'est une priorité du Conseil synodal de garder l'unité dans la maison et de faire en sorte que personne ne reste au bord du chemin. Mais il est impossible de dire aujourd'hui quels seront les éléments concrets de cet accompagnement.

Quel serait le cœur de la paroisse: c'est la vie communautaire. Certaines paroisses le font déjà et vivent un équilibre satisfaisant; elles pourraient partager ces richesses avec d'autres paroisses.

L'approfondissement des modèles: il dépend de ce que les paroisses apportent et de la consultation faite en automne.

Toutes les questions de la paroisse de la Chaux-de-Fonds sur les 3 modèles entrent dans des détails auxquels il ne lui paraît pas utile de répondre aujourd'hui; il est préférable qu'elles ne soient pas prises 1 à 1, mais transmises à la commission. La discussion de fond devra avoir lieu au moment du rapport final et les détails seront alors présentés dans ce rapport.

Le président redit que tous les modèles, ceux proposés par la commissions et ceux proposés par les députés, seront étudiés par la commission.

Il revient à la motion Yves Bourquin:

"Le Synode charge une commission synodale d'étudier un modèle relatif à la question de la vie communautaire qui remet les forces ministérielles dans les paroisses."

Le pasteur Gabriel Bader, Conseil synodal, précise qu'il faut d'abord répondre s'il est possible de prendre cette motion maintenant avant d'entrer dans son contenu, car les motions sont habituellement prises en fin de session. A son sens, il faut d'abord formellement terminer ce rapport puis prendre la motion.

Mme Jacqueline Lavoyer, paroisse du Joran, souhaite poser une question de compréhension: lorsqu'il est dit qu'il y aura 1 ou 2 pasteurs par paroisse, s'agit-il de personnes ou d'équivalents de pleins temps puisque ce rapport vise à aboutir à un tableau des postes.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-2-Lacs, voudrait savoir si, dans les réflexions actuelles du groupe, quand il parle de pasteurs qui ont une vision transversale en vertu de certaines spécialisations, a-t-il déjà imaginé qui élit ces pasteurs?

Le diacre Rico Gabathuler, paroisse de la Chaux-de-Fonds, à titre personnel, dit qu'il a lu dans ce rapport que la consigne donnée au groupe est: "imaginer des modèles qui tiennent compte d'un budget de 7.5 millions". Il se demande si aujourd'hui un de ces modèles était réalisé si cette économie serait déjà réalisée.

Dans sa pratique, sur le terrain, il a fait l'expérience que la collaboration œcuménique est très importante; elle permet d'importantes économies. A-t-elle été évoquée dans le groupe? Il demande qu'il en soit tenu compte, Parce qu'aujourd'hui, dans beaucoup de secteurs, on parle collaboration œcuménique. Mais est-elle laissée au libre choix du ministre? L'accent devrait être mis plus fortement sur cette forme de collaboration.

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, Conseil synodal:

Pour répondre à Mme Lavoyer: il s'agit de postes, mais sous réserve du modèle choisi, cette question ne sera peut-être plus d'actualité.

Pour répondre au pasteur Jean-Philippe Calame: Sur le principe, le groupe ne s'est pas posé cette question car cela dépend du modèle choisi. Mais sur le principe, la Constitution répond déjà à cette question.

Pour répondre au diacre Rico Gabathuler: c'est trop tôt de répondre à cette question: les modèles permettent de densifier les modèles communautaires, de densifier notre Eglise, mais il n'y a pas de chiffres concrets qui permettent de dire le nombre de postes. Elle prend note des collaborations œcuméniques mais on n'est pas dans un secteur d'aumônerie. L'EREN ne peut pas prendre des engagements pour les autres; elle doit définir le cadre et en fonction de cela, les collaborations seront données ou non.

Le président clôt la discussion d'entrée en matière.

Il soumet au Synode une nouvelle modification de l'ordre du jour qui demande qu'un autre élément du point 11 soit pris à présent.

Elle est acceptée par 31 voix contre 9, et 5 abstentions.

Motion Yves Bourquin:

"Le Synode charge une commission synodale d'étudier un modèle relatif à la question de la vie communautaire qui remet les forces ministérielles dans les paroisses."

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, présente sa motion. Elle se base sur cette phrase: "Actuellement les réflexions se basent sur trois modèles qui partent du principe de pasteurs généralistes engagés dans les paroisses et des pasteurs spécialistes engagés dans des projets inter-paroissiaux". Si dès le début, on donne une base commune à ces trois modèles, c'est bien qu'ils ont quelque chose en commun, donc qu'ils vont se ressembler. Il aimerait bien redonner des forces dans les paroisses. Pour l'instant, il souhaite uniquement l'étude d'un tel scénario, il n'est pas convaincu que c'est le bon, mais il aimerait voir ce projet étudié. A part cela, il est persuadé, qu'on ne construit pas une maison à l'envers, surtout quand le sol est meuble, voire sablonneux! A son avis, les bases sont importantes à soigner, à consolider. Il a le sentiment que les modèles consolident passablement le toit, ce qui est bon en cas de pluie, mais le sol (les forces vives de nos paroisses) doit être consolidé également. Il a écrit *commission synodale*, mais, en ce qui le concerne, il ne voit aucune entrave à ce que cela soit le groupe de travail qui a préparé le dossier No 6 qui prenne en charge cette motion, mais il peut pas parler au nom des autres signataires de la motion.

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, Conseil synodal, dit qu'elle croit que le groupe de travail peut s'engager à envisager de travailler sur cette proposition et développer un modèle comme celui-ci. Le groupe de travail a élaboré des modèles qu'il considérerait dans l'intérêt de l'EREN, mais si d'autres personnes voient les choses autrement, il suffit de le proposer. Elle trouve dommage de créer une nouvelle commission qui travaillerait en parallèle. Le groupe de travail a déjà eu de nombreuses heures de travail pour élaborer ces modèles. Si le Synode se rallie à la deuxième partie de la motion du pasteur Yves Bourquin, soit que le groupe de travail se charge de l'élaboration de ce modèle, alors le Conseil synodal y serait favorable.

Mme Christine Hahn, paroisse de Neuchâtel, une réaction un peu à chaud ou à froid, elle ne sait jamais! Elle a l'impression que le groupe de travail a beaucoup réfléchi en se concentrant sur un certain nombre de points. Mais il est vrai que les 3 modèles se ressemblent. Est-il judicieux que le groupe qui crée des modèles qui se ressemblent reçoive le mandat de se concentrer sur d'autres modèles qui vont peut-être à l'encontre de ce sur quoi ils sont en train de travailler? Serait-ce plus judicieux qu'un groupe totalement différent y travaille en parallèle?

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, a une préoccupation semblable de celle de Mme Christine Hahn. Il confie volontiers ce travail au groupe déjà existant, mais il aimerait avoir l'assurance que le groupe traite et rende rapport au Synode sur ce point particulier. Il faudra que ce modèle figure dans le rapport qui sera présenté au Synode.

M. Pierre Dennis, paroisse de la BARC, demande si le Synode a voté sur l'urgence de cette motion.

Le président note cette question .

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, Conseil synodal, relève qu'il faut s'en tenir au formel quand à cette motion. Une motion nécessite 2 lectures, cela reporte donc à décembre, alors si chacun s'accorde à dire que l'échéancier est serré, celui proposé aujourd'hui est juste inenvisageable. Quand le pasteur Yves Bourquin demande à ce que le groupe de travail s'engage à effectuer ce travail, lorsque Mme Christine Hahn doute de sa capacité de travailler dans une autre vue, elle peut les rassurer en leur disant que le groupe fera ce qu'il peut, mais nul n'est parfait! Si d'autres personnes veulent rejoindre le groupe en proposant des idées concrètes, ils seront les bienvenus! L'idée générale est de travailler de manière large ; plus la consultation sera large, plus on sera près des intérêts des paroissiens. Elle pense qu'il faut refuser cette motion. Elle est très inquiète d'entendre des propositions comme celle-là car cela reporterait le rapport en juin. Elle pense que si le groupe s'engage à travailler ce modèle, cela doit suffire.

Le président relit l'article 71 du Règlement Général: "Tout député peut déposer une motion signée par lui-même et par 5 autres députés au moins. Au cours de la même séance, celui-ci la communique à l'assemblée. Au cours de la même séance, la motion est développée par son auteur et fait l'objet d'un débat préliminaire. Le Synode décide s'il la prend en considération. Si elle est prise en considération, elle est renvoyée soit au Conseil synodal, soit à une commission pour étude et rapport. Sur proposition du Conseil synodal, le Synode peut, s'il le décide statuer sans renvoi."

La diacre Elisabeth Reichen, paroisse de Neuchâtel, aimerait ajouter qu'elle ne voit pas l'intérêt de cette motion puisque Mme Claire-Lise Mayor-Aubert vient de dire que chaque paroisse, chaque groupe peut participer ou proposer un modèle. C'est une chance incroyable que chacun puisse participer.

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, a entendu ce qu'il voulait. Cela a été discuté. Il a reçu des promesses de Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, il retire sans autre sa motion.

M. Jean-Claude Barbezat, en son nom personnel, présente une motion d'ordre: il s'agit simplement d'une question très pratique. En voyant l'ordre du jour restant et le temps à disposition, il a un peu peur que le rapport sur les services funèbres soit scindé en deux: une première partie aujourd'hui et la suite dans une séance de relevée. Il proposerait que soient traités aujourd'hui les autres points dans un temps raisonnable et de prendre en un seul paquet la question des services funèbres lors de la séance de relevée.

Le président reformule la motion Barbezat:

"Au vu de l'importance du rapport et du nombre de questions et d'amendements qui sont faits, proposition est faite de reporter lors de la séance de relevée le point 8 de l'ordre du jour"

La motion est acceptée à 29 contre 4. Ce point est donc repoussé à la séance de relevée (rapport No3)

9. Rapport complémentaire n° 4 du Conseil synodal sur les changements réglementaires induits par la réorganisation en services cantonaux

Mme Barbara Borer, Conseil synodal, explique qu'il s'agit de 3 articles que le Conseil a loupés dans les changements réglementaires. Ces articles concernent le Synode. Dans le rapport sur l'organisation des services cantonaux au sujet desquels le Synode a déjà largement débattu, le Conseil synodal a oublié ces 3 articles. Pour ne pas créer d'autre confusion, le Conseil synodal pense que les 2 décisions, celle prise en décembre et celle prise aujourd'hui soient groupées et proposées en une seule fois à l'Assemblée générale de l'Eglise. Elle est ouverte à toutes questions.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le vote n'est pas nécessaire. **Elle est acceptée.**

Le président ouvre la discussion de détail. La parole n'est pas demandée.

Le président soumet au vote la résolution 1.

Elle est acceptée à l'unanimité.

Le président aurait dû proposer le vote article par article. Il demande aux députés du Synode si leur vote est valable pour les 3 articles.

Le Synode confirme que son vote est valable pour les 3 articles.

Le président soumet au vote l'ensemble du rapport et des résolutions.

Le vote d'ensemble est accepté à l'unanimité.

10. Rapport n° 5 du Conseil synodal sur l'évaluation des projets hors cible

Le pasteur David Allisson, Conseil synodal, rappelle qu'en décembre 2008, le Synode ouvrait la possibilité aux paroisses de soutenir, sous certaines conditions, des projets qui, jusque-là, ont été appelés "hors cible". En fait, il s'agit de permettre le soutien, dans le cadre de la cible, de projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres "Terre Nouvelle". La paroisse du Joran a relevé, avec raison, la maladresse de l'appellation utilisée et a déposé un amendement proposant un autre intitulé. Le Conseil synodal retient la proposition et la complète en disant: *"Le Synode décide, après réception de l'évaluation d'une première année d'expérience de soutien, dans le cadre de la cible, des projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres, de modifier les règles adoptées en décembre 2008..."*, le reste de la résolution restant identique aux documents reçus.

Sur le plan du contenu, le Conseil synodal a estimé que les échos recueillis par les paroisses ne remettaient pas en cause la décision du Synode de décembre 2008. La proposition faite ce jour est donc de confirmer la décision et les critères fixés à l'époque. Seules deux modifications interviennent:

- Le délai de soumission: retardé d'avril à septembre pour mieux correspondre au calendrier de travail des œuvres susceptibles de soumettre des projets.

- L'organe de l'EREN "Conseil Terre Nouvelle" n'existe plus aujourd'hui. Il a fallu proposer un autre lieu de réception et de traitement des demandes. Il n'a pas paru opportun de confier cette tâche à la plate-forme "Terre Nouvelle", qui n'a pas remplacé le Conseil Terre Nouvelle, mais qui a été pensé comme un lieu d'échange entre les représentants des paroisses sur le travail Terre Nouvelle et un organe de soutien à l'animateur Terre Nouvelle. C'est pourquoi la proposition qui est faite est de confier le traitement des demandes au Conseil synodal. En tant qu'exécutif, le Conseil synodal estime être responsable du traitement de ces demandes.

Il termine avec une impression des contacts que le Conseil synodal a pris à ce sujet dans les paroisses. Le Synode a fait preuve en 2008 d'esprit d'ouverture et de solidarité avec une minorité qui souhaitait l'ouverture à cette alternative. En effet, il est apparu que toutes les paroisses soutiennent les œuvres de l'Eglise avec conviction et fidélité. L'effort d'atteindre la cible est remarquable partout. Les contacts ont révélé que la question ne s'était pas posée chez eux parce que le soutien aux œuvres Terre Nouvelle reste prioritaire.

Dans les tous les cas, merci aux paroissiens pour leur effort de solidarité financière et d'information dans le cadre de l'engagement de l'Eglise pour une Terre Nouvelle.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est acceptée.

Le président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le rapport est accepté.

La paroisse du Joran retire son amendement étant donné la nouvelle mouture.

La paroisse de l'Entre-2-Lacs propose un amendement:

".....La description du projet et la planification financière sont soumises à une commission synodale...."

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-2-Lacs, voudrait ne pas faire peser sur le Conseil synodal une tâche qui pourrait être assumée par d'autres personnes reliées par intérêt ou par les paroisses à ces questions. L'idée est de faire peser sur l'ensemble des membres de l'Eglise cette responsabilité plutôt que sur le Conseil synodal qui a déjà pas mal de tâches.

Le pasteur David Allisson, Conseil synodal, remercie pour le souci exprimé et dit qu'il semblait au Conseil synodal que c'était plus simple que cela soit lui, comme exécutif qui a un recul nécessaire vis-à-vis des demandes. Cela évite que les mêmes personnes qui pourraient soumettre des demandes doivent les examiner, même si les critères Latitude 21 permettent de bien structurer la réflexion. Aspect pratique: le travail à réaliser est intense au moment du dépôt du dossier, en particulier dans les contacts avec la paroisse qui dépose la demande, mais ces demandes ont été peu fréquentes et il pense que le Conseil synodal peut se risquer à accepter ce mandat sans craindre une surcharge.

Le président soumet au vote l'amendement.

L'amendement de l'Entre-2-Lacs est refusé. La résolution d'origine est maintenue.

Le président procède au vote d'ensemble. L'ensemble est accepté à l'unanimité.

**11. Les questions relatives au rapport n° 6 ont été largement entendues et commentées.
Rapport d'information n° 7 du Conseil synodal sur deux projets en cours de
planification: Req'EREN et I-Célébration**

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, Conseil synodal, dit qu'elle ne pensait pas prendre la parole pour ce rapport puisque c'est un rapport d'information . Le président Jacques Laurent n'a recensé qu'une seule question: quels seront les liens entre ce projet et le Centre social protestant? Ce projet diffère parce que Requ'EREN est un projet spirituel différent de ce que fait le Centre social protestant. Le groupe aura des contacts avec M. Borer et les personnes qui s'occupent des requérants au Centre social protestant. Le financement doit être assuré par le soutien de 1, 2 voire 3 paroisses et une partie de la somme attribuée par le Synode.

Aucune autre question

Concernant le projet I-célébrations: aucune question puisque la question financière commune aux deux projets a déjà été abordée par Mme Mayor-Aubert.

12. Proposition et motions éventuelles des Conseil paroissiaux ou des députés

Aucune

La diacre Elisabeth Reichen-Amsler dit la prière de clôture:

Oh Père,

Nous voilà devant toi après une journée de beaucoup de paroles, d'émotions peut-être. Nous voulons reprendre souffle, reconnaissant d'être une communauté qui peut échanger, discuter, débattre dans l'accord et le désaccord. Une communauté qui peut prendre son avenir en main, essayer d'inventer une nouvelle manière de faire, une communauté qui ose ou essaye d'être artiste, artiste de vie. Comment être artiste? Lâche prise, apprend à observer les serpents, cultive des jardins inédits, invite une personne dangereuse à prendre un repas avec toi. Griffonne des petits signes qui disent oui et dispose-les dans toute ta maison. Deviens la vie de la liberté et de l'incertitude. Réjouis-toi de rêver! Pleure lors des films au cinéma! Mets-toi sur une balançoire au clair de la lune et balance-toi aussi haut que tu le puisses! Cultive différents états d'âme! Refuse d'être raisonnable, fais-le par amour! Laisse-toi aller pour un petit somme! Continue de dépenser de l'argent! Maintenant files-moi encore des sous et beaucoup! Signe dans le sable! Lis chaque jour! Ecoute les personnes âgées! Ouvre-toi et plonge dans la vie! Sois libre, exprime des louanges sur toi et sur les autres! Laisse la peur, parle avec l'enfant en toi! Laisse-toi mouiller par la pluie! Embrasse tes arbres! Ecris des lettres d'amour et danse autant que tu le puisses!

Oh Père, donne-nous le courage d'aller de l'avant avec courage et le feu ardent dans le cœur, d'être reconnaissants pour tout ce que nous avons la chance de vivre. Nous te disons « béni sois-tu, Oh Père, et bénis la rentrée de chacun ».

Amen

Le président clôt la séance à 16h45

Neuchâtel, le

Le procès-verbal a été rédigé par Madame Danièle Rinaldi secrétaire administrative du synode.

Le président

La secrétaire

Jacques Laurent

Antoinette Hurni

